

**INSTITUT NATIONAL DE
LA STATISTIQUE**



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

DEUXIEME ENQUETE CAMEROUNAISE AUPRES DES MENAGES

Pauvreté et genre au Cameroun en 2001

Mars 2003

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
RESUME EXECUTIF	3
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE 1. NIVEAU DE VIE ET CARACTERISTIQUES DES INDIVIDUS SELON LE SEXE.....	6
1.1 Situation générale de la pauvreté et genre.....	6
1.2 Pauvreté, éducation et genre.....	10
1.3 Pauvreté, emploi et genre.....	13
1.4 Pauvreté, état sanitaire des enfants et genre	21
CHAPITRE 2. NIVEAU DE VIE ET CARACTERISTIQUES DU MENAGE SELON LE SEXE DE SON CHEF	27
2.1 Caractéristiques des chefs de ménage	27
2.2 Type de ménage et sexe du chef.....	28
2.3 Mesure de la pauvreté dans les ménages selon le sexe du chef de ménage	29
2.4 Pauvreté, sexe du chef de ménage et type du ménage	30
2.5 Pauvreté et logement selon le sexe du chef de ménage.....	30
2.6 Pauvreté, éducation et sexe du chef de ménage	35
2.7 Pauvreté, activité économique et sexe du chef de ménage	38
CHAPITRE 3. TEST DU BIAIS DE GENRE DANS LES MENAGES CAMEROUNAIS	41
3.1 Démarche méthodologique	41
3.2 Données	43
3.3 Estimation.....	45
3.4 Résultats et analyses	48
CONCLUSION.....	54
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	55
ANNEXE. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE COMPARAISON DES INDICATEURS	56
1. Comparaison des proportions.....	56
2. Comparaison des moyennes.....	56
LISTE DES TABLEAUX.....	58

RESUME EXECUTIF

L'objectif de cette étude est de participer au débat sur la vulnérabilité de la femme, par rapport au phénomène de pauvreté en essayant de déceler les spécificités de la pauvreté liées au sexe pour ce qui concerne le Cameroun. Pour cela, l'on cherche à :

- Identifier les caractéristiques des individus liées au sexe qui pourraient avoir un rapport avec leur niveau de vie ;
- Décrire les conditions de vie des individus dans les ménages selon le sexe de leur chef ;
- Mettre en évidence une éventuelle discrimination des jeunes enfants par rapport à leur sexe.

La méthode d'analyse est comparative. Au moyen de tests d'égalité, les indicateurs calculés chez les individus de sexe féminin ou les ménages dirigés par les femmes sont comparés respectivement à ceux des individus de sexe masculin ou des ménages dirigés par les hommes. La pauvreté est essentiellement vu sous son angle monétaire.

Les caractéristiques des individus, liées au sexe, qui pourraient influencer leur statut de pauvreté, concernent principalement l'éducation, l'emploi et la santé.

L'étude fait observer, d'abord en ce qui concerne l'éducation, que le taux d'alphabétisation des adultes, au niveau national, est plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Il est de 77% pour les premiers contre 60% pour les dernières. Ce constat est vrai pour toutes les régions du pays. Par ailleurs, la proportion d'adultes de sexe masculin dans chaque niveau d'instruction est supérieure à celle des adultes de sexe féminin, sauf pour les non scolarisés où la tendance est renversée et l'écart important. Le taux national de scolarisation des jeunes de 6-14 ans est quant à lui plus élevé chez les jeunes garçons que chez les jeunes filles. Sur 100 garçons de 6-14 ans, 81 sont scolarisés contre 76 filles sur 100 de la même tranche d'âge chez les filles.

En ce qui concerne l'emploi, le taux d'activité, au niveau national, est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes (78% contre 67%), tendance observée dans presque toutes les régions, indifféremment du niveau de vie. Le taux d'occupation, pour sa part, est légèrement plus élevé chez les femmes que chez les hommes au niveau national. Sur 100 personnes actives de sexe féminin, 93 sont occupées contre 91 sur 100 actifs masculins. Cette tendance n'est cependant pas la même selon le niveau de vie ou la région de résidence.

Pour ce qui est des caractéristiques des emplois, l'on a relevé que les femmes sont beaucoup plus représentées dans le secteur informel, de même que les hommes dans le secteur formel. Parmi les travailleurs de sexe masculin, 26% sont dans le secteur formel et 74% dans le secteur informel. Cette répartition est de 9% dans le secteur formel et 81% dans le secteur informel pour les travailleurs de sexe féminin. Les hommes sont globalement plus nombreux à occuper les postes de décision. Parmi les actifs occupés, 32% des hommes sont cadres et/ou patrons du secteur formel contre seulement 1,1% de femmes. Ils disposent d'un revenu d'activité annuel moyen de 599.000 francs contre 277.500 francs chez les femmes.

Le temps alloué hebdomadairement au travail (non compris le temps consacré aux tâches ménagères) est, quel que soit le groupe socioéconomique, en moyenne plus important chez les hommes que chez les femmes. Dans l'ensemble, ces dernières consacrent 36 heures par semaine à leur emploi principal contre 45 heures pour leurs collègues hommes. Pour ce qui est de la rémunération du travail, globalement, le revenu moyen annuel tiré de l'activité principale des hommes est le double de celui des femmes. De même, la rémunération moyenne horaire qui donne une meilleure estimation des différences de gain est plus élevée chez les hommes (327 F contre 191 F CFA par heure).

Lorsque l'on s'intéresse à l'état sanitaire des jeunes enfants de moins de trois ans, l'on relève qu'au niveau national et quel que soit le statut de pauvreté, la couverture vaccinale est plus importante chez les garçons que chez les filles. Parmi les enfants de 12 à 23 mois, 57% de sexe masculin sont vaccinés contre les six maladies cibles du Programme Elargi de Vaccination (tuberculose, diphtérie, tétanos, coqueluche, rougeole et poliomyélite), contre 54% de sexe féminin. Par contre, la situation nutritionnelle des enfants de sexe féminin semble meilleure que celle des enfants de sexe masculin. Les proportions d'enfants de sexe féminin ayant un retard de croissance, une insuffisance pondérale ou souffrant d'émaciation sont moins élevées que celles des garçons (respectivement 40, 18 et 6% contre 44, 20 et 7%).

L'étude de la situation des individus selon le sexe du chef de ménage dont ils sont issus révèle que la proportion de ménages pauvres dirigés par les femmes est inférieure à celle des ménages dirigés par les hommes. Sur 100 ménages dirigés par les femmes, 27 sont classés pauvres, contre 31 pour 100 ménages dirigés par les hommes. Au niveau des individus, l'incidence de la pauvreté au sein des individus issus des ménages dont le chef est de sexe féminin est inférieure à celle des individus issus des ménages dont le chef est de sexe masculin (37% contre 41%). Cependant, lorsque l'on considère le cadre de vie, l'avantage des ménages dirigés par les femmes est moins perceptible. Ainsi, les proportions de ménages dirigés par les femmes, vivant dans de logements avec des murs, toits et sols en matériaux définitifs, sont presque les mêmes que celles des hommes. Il en est de même des taux d'accès à l'électricité et à l'eau potable qui sont respectivement de 47% et 50% pour les ménages dirigés par les hommes, et, 47% et 53% pour les ménages dirigés par les femmes.

Enfin, à la question de savoir si les adultes dans certains ménages s'occupent plus des garçons que des filles, le test effectué par la méthodologie du taux d'équivalent-dépense¹ ne fournit pas suffisamment d'arguments pour répondre par l'affirmative. Tous les taux d'équivalent-dépense pour les enfants de sexe masculin sont en valeurs absolues numériquement supérieurs à ceux des enfants de sexe féminin. Ces résultats auraient dénoté l'existence d'un biais de genre dans les ménages si les coefficients (et donc les taux d'équivalent dépense) des garçons et des filles n'étaient pas statistiquement identiques. Il est donc, dans ce contexte, difficile de conclure à une discrimination de la part des adultes en faveur des garçons ou des filles.

En conclusion, les disparités, certes, existent, entre les individus de sexes masculin et féminin par rapport à certaines caractéristiques. Mais, l'on ne peut raisonnablement pas parler d'un visage féminin de la pauvreté au Cameroun en 2001. Toutefois, l'Etat doit intensifier les actions en faveur de la promotion de la femme surtout dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du cadre de vie, qui sont ceux pour lesquels elle a un retard considérable sur l'homme.

¹ Le taux d'équivalent-dépense mesure en unités de revenus la réduction de la consommation des adultes consécutive à une augmentation de la taille du ménage.

INTRODUCTION

L'organisation sociale en général et la répartition des tâches entre les deux sexes en particulier, notamment la structure du marché du travail, semblent faire en sorte que les femmes soient plus vulnérables à la pauvreté que les hommes. Selon la Banque mondiale, au niveau de la planète, les femmes constituaient 70% des pauvres en 1990². De nombreux travaux ont essayé de décrypter le visage féminin de la pauvreté³ et les résultats ne sont pas toujours convergents. Tandis que certains auteurs déplorent les conditions d'existence des femmes, défavorisées par la répartition des rôles sociaux, la jouissance des droits humains et l'allocation des ressources ; d'autres relèvent avec force que les membres des ménages dirigés par les femmes sont toutes choses égales par ailleurs dans des conditions sociales comparables.

L'objectif de ce travail est de participer à ce débat en essayant de déceler les spécificités de la pauvreté liées au sexe pour ce qui concerne le Cameroun. Pour cela, l'on cherche à apporter des éléments de réponse aux questions suivantes:

Quelles sont les caractéristiques des individus liées au sexe qui pourraient avoir un rapport avec leur niveau de vie? Quelles sont les conditions de vie des individus dans les ménages selon le sexe de leur chef ? Y a-t-il une discrimination des jeunes enfants liée au sexe dans les ménages camerounais ? En d'autres termes, les adultes ou les parents s'occupent-ils plus des jeunes garçons que des jeunes filles ?

L'analyse est ici comparative, dans la mesure où tous les indicateurs calculés chez les individus de sexe masculin sont systématiquement comparés à ceux des individus de sexe féminin. De même, les indicateurs calculés pour les ménages dirigés par les hommes sont comparés à ceux des ménages dirigés par les femmes. L'approche méthodologique de comparaison des proportions et des moyennes qui représentent la grande majorité des indicateurs analysés est donnée en annexe.

Le concept de pauvreté tel qu'utilisé se réfère à la pauvreté monétaire. Les pauvres sont les individus vivant au sein des ménages dont l'indicateur de niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté et inversement⁴.

Les éléments de réponse à chacune des trois questions précédentes sont contenus dans un chapitre de ce travail qui, de ce fait, en compte trois. Le premier traite des caractéristiques des individus ayant un rapport plus ou moins étroit avec leur sexe et qui pourrait déterminer leur statut de pauvreté. Le deuxième présente les conditions de vie dans les ménages selon le sexe de leur chef et le troisième fait un test de biais de genre en vue de dire si oui ou non les jeunes filles sont victimes de discrimination de la part des adultes dans les ménages.

² World Development Report, 1990

³ Voir par exemple Lachaud (1998); Ashby (1999); El-laithy (2000); etc.

⁴ Pour plus de détail voir INS, *Document de méthodologies, ECAM II, 2003..*

CHAPITRE 1. NIVEAU DE VIE ET CARACTERISTIQUES DES INDIVIDUS SELON LE SEXE

Le Rapport Mondial sur le Développement Humain dans le monde de 1994⁵ établit que les caractéristiques des individus liées au sexe qui pourraient influencer leur niveau de vie sont dans les pays en développement relatives à la fois à l'éducation, à l'emploi et aux soins de santé. Ces différents éléments constituent les principales articulations de ce chapitre. Une présentation préalable de la situation générale de la pauvreté au Cameroun en relation avec le sexe des individus est faite.

1.1 Situation générale de la pauvreté et genre

L'analyse de la situation générale de la pauvreté est faite au moyen de l'examen de son incidence et de sa profondeur.

1.1.1 Incidence de la pauvreté

L'incidence de la pauvreté est le rapport du nombre de pauvres sur l'ensemble de la population. La population des pauvres a été estimée à 6 217 059 personnes sur une population de 15 472 557 personnes, soit une incidence de pauvreté de 40,2% au niveau national. La décomposition de cet indice global montre que les femmes sont un peu plus nombreuses à être pauvres que les hommes. En effet, 405 femmes sur 1000 vivent en dessous du seuil de pauvreté contre 399 hommes sur 1000. Cette différence globale, ne renseigne pas sur la situation de la pauvreté des hommes comparativement à celle des femmes dans les régions et dans les différents milieux de résidence.

Au niveau des régions, on observe une différence de l'incidence de la pauvreté selon le sexe dans toutes les régions du pays, sauf dans la province du Centre où la différence observée n'est pas statistiquement significative. Pour ce qui est du milieu de résidence, l'on relève au niveau national, qu'il y a relativement plus de pauvres chez les hommes que chez les femmes en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, on observe une plus grande vulnérabilité des personnes de sexe féminin.

Trois sous-ensembles peuvent être distingués en fonction de l'ampleur de l'écart entre les deux sexes. Le premier sous-ensemble, dans lequel l'écart est le plus important, est constitué des strates où la différence des incidences atteint les 10 pour mille. Autrement dit, si l'on considère une population de 1000 personnes, constituée de 500 femmes et de 500 hommes, dans ces strates, l'on aura au moins 10 pauvres de plus dans l'un des deux sexes. Ces régions peuvent être regroupées en fonction du sens de l'inégalité. Ainsi, les femmes sont relativement plus nombreuses à être pauvres dans les milieux urbain de l'Adamaoua et rural du Nord. Les hommes sont quant à eux plus nombreux à être affectés par la pauvreté à Yaoundé, dans le milieu rural des provinces du Sud-Ouest, de l'Est et du Sud et dans le milieu urbain de la province de l'Est. Le troisième sous-ensemble est constitué des strates où la différence, tout en restant significative, est inférieure ou égale à 5 pour mille. Ce groupe se compose de Douala, de la strate rurale de la région du Littoral, de la strate urbaine des provinces du Nord-Ouest et de l'Ouest.

⁵ Programme des Nations Unies pour le Développement, *Rapport Mondial sur le Développement Humain dans le monde*, The Boek University, 1994.

Tableau 1.1: Incidence de la pauvreté par région et par milieu de résidence selon le sexe (en %)

Région	Milieu de résidence	Sexe			Différence Masculin- Féminin
		Masculin	Féminin	Ensemble	
Douala	Urbain	11,0	10,8	10,9	0,2
Yaoundé	Urbain	14,7	12,0	13,3	2,7*
Adamaoua	Urbain	37,0	41,2	39,1	-4,2*
	Rural	52,0	53,1	52,5	-1,1*
	Ensemble	47,3	49,4	48,4	-2,1*
Centre	Urbain	14,0	12,7	13,3	1,3*
	Rural	51,5	51,4	51,4	0,1
	Ensemble	48,2	48,2	48,2	0,0
Est	Urbain	16,8	13,9	15,3	2,9*
	Rural	49,6	46,5	48,0	3,1*
	Ensemble	45,6	42,4	44,0	3,2*
Extrême-Nord	Urbain	34,5	34,1	34,3	0,4
	Rural	58,3	59,6	59,0	-1,3*
	Ensemble	55,7	56,9	56,3	-1,2*
Littoral	Urbain	19,4	18,7	19,0	0,7*
	Rural	47,6	48,0	47,8	-0,4
	Ensemble	35,8	35,2	35,5	0,6*
Nord	Urbain	32,2	32,3	32,3	-0,1
	Rural	54,0	56,5	55,3	-2,5*
	Ensemble	48,8	51,2	50,1	-2,4*
Nord-Ouest	Urbain	16,7	18,2	17,5	-1,5*
	Rural	60,8	61,6	61,2	-0,8*
	Ensemble	52,0	52,9	52,5	-0,9*
Ouest	Urbain	30,4	30,3	30,4	0,1
	Rural	43,3	44,3	43,8	-1,0*
	Ensemble	39,8	40,8	40,3	-1,0*
Sud	Urbain	24,8	23,0	23,9	1,8*
	Rural	33,6	31,5	32,5	2,1*
	Ensemble	32,6	30,6	31,5	2,0*
Sud-Ouest	Urbain	11,2	9,8	10,5	1,4*
	Rural	44,7	42,2	43,5	2,5*
	Ensemble	34,8	32,8	33,8	2,0*
Cameroun	Urbain	18,2	17,6	17,9	0,6*
	Rural	51,9	52,3	52,1	-0,4*
	Ensemble	39,9	40,5	40,2	-0,6*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

Les différences d'affectation entre les populations masculine et féminine, mesurées par l'intensité de la pauvreté, peuvent également être appréhendées par l'examen de la répartition de chacune de ces populations selon les quintiles de revenus⁶. L'on note à l'issue de cet examen, des différences de représentativité faibles mais significatives entre les hommes et les femmes dans chaque quintile.

⁶ Les revenus sont estimés par les dépenses de consommation finale.

L'on observe que les femmes sont plus représentées au sein des couches les plus pauvres de la population concentrées dans les trois premiers quintiles. Cependant, dès que l'on aborde les couches les plus aisées situées dans le quatrième et le cinquième quintiles, la représentativité des femmes baisse faiblement, pendant que celle des hommes s'accroît légèrement, de telle sorte que les hommes sont dans les couches les plus aisées de la population, plus représentés que les femmes.

Tableau 1.2: Répartition de la population par sexe selon les quintiles de revenu

Quintiles de revenus	Masculin		Féminin		Différence hommes/femmes
	Effectif	%	Effectif	%	
1	1 519 515	19,9	1 597 140,3	20,1	-0,16*
2	1 512 129	19,8	1 602 704,9	20,2	-0,33*
3	1 482 625	19,4	1 632 321,4	20,5	-1,09*
4	1 562 699	20,5	1 553 345,9	19,5	0,95*
5	1 549 999	20,3	1 565 519,5	19,7	0,63*
Cameroun	7 626 967	100,0	7 951 032,0	100,0	////////

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

1.1.2 Intensité de la pauvreté

Contrairement à l'incidence de la pauvreté qui considère les individus pauvres de façon uniforme, sans se soucier de leurs différences de revenus, l'intensité de la pauvreté fait une mesure de l'écart moyen des revenus des pauvres par rapport au seuil de pauvreté. Elle estime le montant moyen de revenu qu'il faudrait transférer annuellement à chaque pauvre pour le faire sortir de sa situation de pauvreté.

Au niveau national, l'intensité moyenne de la pauvreté représente 31,8% du seuil. Ainsi, pour sortir un individu de la pauvreté, il faudrait lui transférer en moyenne un revenu annuel supplémentaire de 73 943 F CFA. Bien que relativement moins nombreux à être pauvres, les hommes sont légèrement, mais significativement, plus affectés du point de vue de l'intensité de la pauvreté que les femmes. L'intensité de la pauvreté représente chez ces dernières 31,7% du seuil de pauvreté, contre 31,9% pour les hommes. Il faudrait ainsi transférer en moyenne un revenu annuel supplémentaire de 73 716 F CFA à la femme pauvre pour la sortir de la pauvreté, contre 74 183 F CFA à l'homme.

Au niveau national, le constat d'une plus grande affection des hommes par la pauvreté, du point de vue de son intensité, reste vérifié dans le milieu rural où cet indicateur est de 33,4% du seuil chez les hommes contre 33,0% chez les femmes. En milieu urbain par contre, l'intensité de la pauvreté chez les femmes et les hommes est statistiquement la même.

Les strates où la différence d'affection par la pauvreté entre les hommes et les femmes est la plus forte sont : les milieux urbain du Sud, urbain du Centre, urbain de l'Extrême-Nord, rural de l'Ouest, rural de l'Adamaoua. Les régions où la différence d'affection par la pauvreté, du point de vue de l'intensité, entre les hommes et les femmes est la moins forte étant : la région du Nord, le milieu rural du centre, les milieux urbain de l'Adamaoua et de l'Ouest.

Tableau 1.3: Intensité de la pauvreté par région et par milieu de résidence selon le sexe (en % du seuil)

Région d'étude	Milieu de résidence	sexe			Différence hommes femmes**
		Masculin	Féminin	Ensemble	
Douala	Urbain	19,6	18,3	19,0	3 023*
Yaoundé	Urbain	19,9	20,0	19,9	-233
Adamaoua	Urbain	34,5	34,7	34,6	-564*
	Rural	31,8	30,4	31,1	3 256*
	Ensemble	32,5	31,5	32,0	2 325*
Centre	Urbain	26,2	23,9	25,1	5 349*
	Rural	31,4	30,9	31,2	1 163*
	Ensemble	31,3	30,8	31,0	1 163*
Est	Urbain	29,7	29,6	29,6	233
	Rural	35,6	34,8	35,2	1 860*
	Ensemble	35,3	34,6	35,0	1 628*
Extrême Nord	Urbain	29,3	27,2	28,2	4 883*
	Rural	33,5	34,2	33,8	-826 1
	Ensemble	33,2	33,7	33,5	-361 1
Littoral	Urbain	19,5	19,7	19,6	-465
	Rural	31,4	30,8	31,1	1 395*
	Ensemble	28,7	28,2	28,4	1 163*
Nord	Urbain	30,9	31,3	31,1	-930*
	Rural	31,2	30,6	30,9	1 395*
	Ensemble	31,1	30,7	30,9	930*
Nord Ouest	Urbain	23,3	25,8	24,7	-418 5*
	Rural	41,2	40,3	40,7	2 093*
	Ensemble	40,0	39,3	39,7	1 628*
Ouest	Urbain	25,8	25,4	25,6	930*
	Rural	28,9	27,2	28,0	3 953*
	Ensemble	28,2	26,9	27,5	3 023*
Sud	Urbain	17,7	16,6	17,2	2 558*
	Rural	23,5	24,2	23,9	-826 1*
	Ensemble	23,0	23,6	23,3	-593 1*
Sud Ouest	Urbain	13,4	12,3	12,9	2 558*
	Rural	33,3	32,2	32,8	2 558*
	Ensemble	31,4	30,5	31,0	2 093*
Cameroun	Urbain	24,0	24,0	24,0	0
	Rural	33,4	33,0	33,2	930*
	Ensemble	31,9	31,7	31,8	465*

* Différence significative au seuil de 5%

** Différence en F CFA entre le revenu supplémentaire moyen en F CFA qu'il faudrait transférer à l'homme pour le sortir de la pauvreté et celui qu'il faudrait transférer à la femme pour la sortir de la pauvreté.

Source : ECAM II, INS.

1.2 Pauvreté, éducation et genre

Le déficit de capital humain est aujourd'hui considéré comme l'une des principales causes de pauvreté. En effet, ce déficit prive l'individu des possibilités de saisir les opportunités susceptibles d'améliorer ses conditions de vie. L'éducation, vue comme l'une des principales composantes du capital humain, est un facteur déterminant du niveau de vie.

L'existence d'une relation croissante entre le niveau de vie et l'instruction au Cameroun est mise en évidence par les premiers résultats de l'ECAM II, qui font état de taux d'alphabétisation et de scolarisation plus faibles au sein des populations pauvres. La relation entre éducation et niveau de vie étant établie, les partisans d'une discrimination sociale en faveur des personnes de sexe masculin, estiment que la jeune fille a un accès limité au service d'éducation par rapport au jeune garçon, et est de ce fait, plus susceptible de grandir et de passer sa vie adulte dans la pauvreté. Les possibles disparités de genre dans l'éducation seront ici appréhendées et examinées à travers l'étude de l'alphabétisation et de la scolarisation.

1.2.1 Alphabétisation

L'alphabétisation se définit dans le cadre de cette étude, comme l'aptitude des personnes de 15 ans et plus à lire et à écrire une phrase simple en français ou en anglais. L'analyse des taux d'alphabétisation des personnes de 15 ans ou plus est complétée par l'étude du niveau d'instruction des personnes appartenant à cette tranche d'âge.

1.2.1.1 Taux d'alphabétisation

Dans l'ensemble, le taux d'alphabétisation au Cameroun est d'environ 68%. La décomposition de ce taux en fonction du sexe, montre une grande différence en faveur des hommes. En effet, 8 hommes sur 10 savent lire et écrire le français ou l'anglais, contre seulement 6 femmes sur 10. Selon la région et le milieu de résidence, l'on observe également cette inégalité en faveur des hommes, quel que soit le niveau de vie des populations considérées.

Outre l'Est, les régions où les écarts dans les taux d'alphabétisation entre hommes et femmes sont les plus importants sont celles de la partie septentrionale du pays, constituée des provinces du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord. Dans ces régions, les hommes et les femmes ont des taux d'alphabétisation particulièrement bas par rapport à la moyenne nationale. Les femmes y sont plus que les hommes, handicapées dans leur scolarité par le poids toujours très présent des traditions. Par conséquent elles ont des taux d'alphabétisation très bas par rapport à ceux des hommes, quel que soit leur niveau de vie. Dans la province de l'Extrême-Nord, où l'écart d'alphabétisation entre hommes et femmes est le plus bas du septentrion, 36 hommes sur 100 savent lire et écrire, contre seulement 14 femmes sur 100.

Pour ce qui est du milieu de résidence, l'écart des taux d'alphabétisation entre hommes et femmes est dans l'ensemble, beaucoup plus important en milieu rural qu'en milieu urbain, que l'on soit au sein de la population pauvre ou non.

La discrimination par rapport au genre en ce qui concerne l'alphabétisation, peut également être perçue à travers les causes de l'analphabétisme. A ce propos, l'on a chez les hommes et chez les femmes, le coût trop élevé de la scolarisation et l'éloignement des établissements scolaires. La troisième cause d'analphabétisme chez les femmes est le mariage et/ou les grossesses. Elles sont 9 femmes analphabètes sur 100 à évoquer cette dernière raison comme cause de leur analphabétisme. Les hommes n'étant pas affectés par ce phénomène, ce dernier apparaît comme une importante source de la discrimination que subissent les femmes par rapport à l'instruction.

Tableau 1.4 : Taux d'alphabétisation des adultes (15 ans ou plus) par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	
Douala	97,6	88,5	93,3	9,1*	97,1	90,8	94	6,3*	97,2	90,5	94,0	6,7*	
Yaoundé	92,1	89	90,7	3,1*	97,0	93,0	95,0	4,0*	96,3	92,5	94,4	3,8*	
Adamaoua	44	15,8	29	28,2*	59	37,7	47,8	21,3*	52,5	28	39,6	24,5*	
Centre	89,8	76,5	82,6	13,3*	94	72,9	82,6	21,1*	92,1	74,5	82,6	17,6*	
Est	72,3	42,1	56,4	30,2*	79,1	59,8	69	19,3*	76,6	53,1	64,3	23,5*	
Extrême Nord	35,6	12,9	23,5	22,7*	36,7	15,9	25,4	20,8*	36,1	14,3	24,4	21,8*	
Littoral	86,1	69,3	76,7	16,8*	91,5	74,2	82,4	17,3*	89,9	72,6	80,7	17,3*	
Nord	40,5	14,4	26,2	26,1*	52,3	23,3	37,2	29,0*	47,5	19,4	32,5	28,1*	
Nord Ouest	80,3	62,4	70	17,9*	86,6	71,8	78,5	14,8*	83,8	67,2	74,5	16,6*	
Ouest	81	62,9	70,7	18,1*	88,4	71,7	79,4	16,7*	85,8	68,3	76,1	17,5*	
Sud	90,1	78,1	83,6	12,0*	97	83,3	90	13,7*	95,2	81,8	88,2	13,4*	
Sud Ouest	80,8	64,9	72,8	15,9*	89,6	81,3	85,6	8,3*	87	76,3	81,7	10,7*	
Cameroun	Urbain	82,7	69,2	76	13,5*	94,2	85,7	90	8,5*	92,4	83,1	87,8	9,3*
	Rural	63	43,1	52	19,9*	69,5	49,8	58,9	19,7*	66,5	46,6	55,7	19,9*
	Ensemble	66,7	47,2	56,2	19,5*	82,3	66,9	74,3	15,4*	77	59,8	67,9	17,2*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

1.2.1.2 Niveau d'instruction des adultes

Dans l'ensemble, le niveau d'instruction qui regroupe le plus d'individus de 15 ans ou plus est le secondaire. Par ailleurs, selon le niveau de vie, l'on relève que les écarts de représentativité des deux sexes pour chaque niveau d'instruction ne sont pas les mêmes.

Au sein de la population pauvre, alors que le niveau d'instruction dominant chez les hommes est le primaire, les femmes sont surtout sans niveau d'instruction. Les proportions d'individus de chacun des deux sexes dans les différents niveaux d'instruction ne sont pas les mêmes. Les écarts les plus importants sont relevés dans le primaire et le secondaire. La proportion de femmes pauvres ayant un niveau d'instruction primaire est de 37%, alors que celle des hommes de même niveau est de 44%.

Au sein de la population non pauvre, le niveau d'instruction dominant chez les hommes et chez les femmes est le secondaire. Ici encore, la représentativité relative des deux sexes dans les différents niveaux d'instruction n'est pas équitable. Ainsi, pour le secondaire par exemple, l'on relève que 45% des hommes ont ce niveau d'instruction, contre 37% de femmes.

Les écarts importants observés chez les pauvres et les non pauvres entre les proportions d'hommes et de femmes ayant le niveau du secondaire sont dus à l'enseignement général. En effet, dans le secondaire technique, les écarts de représentativité entre les hommes et les femmes, bien que significatifs sont relativement faibles.

Tableau 1.5 : Niveau d'instruction des adultes selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Niveau d'instruction	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble			
	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes
Sans Niveau	27,9	46,8	38,1	-18,9*	15,4	29,6	22,8	-14,1*	19,7	35,8	28,2	-16,1*
Primaire	44,4	36,7	40,2	7,6*	29,6	29,2	29,4	0,4*	34,7	31,9	33,2	2,7*
Secondaire	26,6	16,4	21,1	10,2*	45,3	37,4	41,2	7,9*	38,9	29,8	34,1	9,1*
Secondaire Général	21,7	13,2	17,1	8,5*	33,9	29,1	31,4	4,8*	29,7	23,3	26,4	6,4*
1 ^{er} Cycle	17,3	11,2	14,0	6,0*	20,6	20,1	20,3	0,6*	19,5	16,9	18,1	2,6*
2 nd Cycle	4,4	1,9	3,1	2,5*	13,3	9,0	11,1	4,2*	10,2	6,5	8,3	3,8*
Secondaire Technique	4,9	3,2	4,0	1,6*	11,4	8,3	9,8	3,1*	9,2	6,5	7,8	2,7*
1 ^{er} Cycle	4,0	2,9	3,4	1,1*	7,4	5,8	6,6	1,6*	6,2	4,8	5,4	1,5*
2 nd Cycle	0,9	0,4	0,6	0,6*	4,1	2,5	3,3	1,6*	3,0	1,7	2,3	1,3*
Supérieur	1,2	0,1	0,6	1,1*	9,6	3,8	6,6	5,8*	6,7	2,4	4,5	4,3*

*Différence significative au seuil de 5 %

Lecture : Pour la dernière cellule à gauche par exemple, lire : 1,2% d'adultes pauvres de sexe masculin ont le niveau d'instruction du supérieur.

Source : ECAM II, INS.

1.2.2 Scolarisation

L'analyse des possibles discriminations par rapport au genre est faite ici au moyen de l'étude comparative des taux de scolarisation pour chacun des deux sexes. Le taux de scolarisation rend compte du niveau de sollicitation des services éducatifs par la population en âge de fréquenter. La population retenue ici est constituée des enfants âgés de 6 à 14 ans ; cette tranche d'âge correspondant à celle autorisée au Cameroun au niveau de l'enseignement de base que constitue l'école primaire. Le taux de scolarisation analysé ici est le rapport entre la population scolaire, c'est-à-dire fréquentant un établissement scolaire et âgée de 6 à 14 ans, à la population scolarisable, c'est-à-dire tous les individus appartenant à la tranche d'âge 6-14 ans.

Au niveau global, le taux de scolarisation est de 79%. Selon le sexe, l'on note une légère différence en faveur des garçons. Cette tendance d'une plus grande scolarisation des garçons reste vérifiée dans l'ensemble du pays, à l'exception des régions de Douala et du Centre où l'on note de légères différences, mais significatives, en faveur des filles. L'écart le plus important en faveur des filles est observé au sein de la population pauvre de Douala où 97 filles sur 100 vont à l'école contre 87 garçons sur 100.

La région septentrionale du pays qui regroupe les provinces de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua, est la moins scolarisée du pays. Elle est aussi celle où les écarts en faveur de la scolarisation du jeune garçon sont les plus importants. Dans la région du Nord par exemple, 61 garçons sur 100 ont fréquenté un établissement scolaire contre 42 filles sur 100.

Les régions de Douala, du Centre, du Littoral et du Sud-Ouest sont celles où les écarts garçons-filles en matière de scolarisation sont les moins marqués, bien qu'ils soient toujours significativement non nuls.

Selon le milieu de résidence, les écarts entre les taux de scolarisation des garçons et des filles sont beaucoup plus marqués dans le milieu rural indifféremment du niveau de vie. En effet, pour 100 garçons et 100 filles, l'écart entre le nombre de garçons et de filles scolarisés n'est que d'un enfant dans le milieu urbain, tandis qu'il atteint huit enfants dans le milieu rural. Ces différences entre les milieux urbain et rural sont beaucoup plus prononcées au sein des populations pauvres.

Tableau 1.6 : Taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	
Douala	87,4	96,5	91,9	-9,1*	97,0	96,3	96,7	0,7*	95,9	96,4	96,1	-0,5*	
Yaoundé	91,5	86,9	89,5	4,6*	95,2	94,9	95,1	0,3*	94,6	94	94,3	0,6*	
Adamaoua	55,2	48,5	51,7	6,7*	79,4	62,9	72,7	16,5*	66,8	53,8	60,7	13,0*	
Centre	89,2	94,3	91,7	-5,1*	93	90,1	91,7	2,9*	91	92,4	91,7	-1,4*	
Est	79,2	75,3	77,5	3,9*	79,3	82,9	81,3	-3,6*	79,2	79,4	79,3	-0,2	
Extrême-Nord	53,9	33,9	44,2	20,0*	56	45,4	51	10,6*	54,6	38	46,7	16,6*	
Littoral	93	89,7	91,4	3,3*	96,2	97,2	96,7	-1,0*	94,7	94,1	94,4	0,6*	
Nord	57,9	35	46,3	22,9*	64,8	54,3	59,9	10,5*	60,7	42,2	51,5	18,5*	
Nord-Ouest	87	84,8	86	2,2*	95,2	92,2	93,7	3,0*	90,2	88	89,1	2,2*	
Ouest	91,5	90,4	91	1,1*	95,3	96,1	95,7	-0,8*	93,5	93,5	93,5	0,0	
Sud	95,4	85,8	91,2	9,6*	94	92	92,9	2,0*	94,6	90	92,3	4,6*	
Sud-Ouest	89	81,8	86,1	7,2*	95,4	96,8	96,2	-1,4*	92,2	91,4	91,8	0,8*	
Cameroun	Urbain	80,7	78,5	79,6	2,2*	94,2	92,8	93,4	1,4*	91,1	89,9	90,5	1,2*
	Rural	75	63,8	69,8	11,2*	80,4	77,8	79,1	2,6*	77,1	69,6	73,5	7,5*
	Ensemble	75,8	65,9	71,1	9,9*	86,7	85,1	85,9	1,6*	81,3	76,2	78,8	5,1*

*Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

1.3 Pauvreté, emploi et genre

Les individus tirant pour la plupart l'essentiel de leurs revenus de l'exercice d'une activité économique, la situation de ceux-ci par rapport au marché du travail est un facteur déterminant de leurs conditions de vie. Ainsi, de possibles disparités en genre sur le marché du travail entraîneraient des différences au niveau des conditions de vie des hommes et des femmes. Il est question pour nous ici de déceler et d'examiner ces possibles disparités. Pour ce faire, nous abordons successivement le statut d'activité et quelques caractéristiques liées à l'exercice de l'emploi au Cameroun. Les analyses qui sont faites portent sur la population en âge de travailler. Cette population est celle appartenant à la tranche d'âge de 15 à 64 ans.

1.3.1 Statut d'activité et genre

Le statut d'activité rend compte de la situation d'activité des individus qui peuvent prendre part au marché du travail ou non. Le statut d'activité, en fonction du genre, est examiné dans cette section à travers l'étude de la population active et de la population des actifs occupés.

1.3.1.1 Population active et genre

La population active regroupe les personnes qui participent et celles qui désirent participer à l'activité économique, c'est-à-dire, à toute production de biens et de services donnant lieu à un revenu monétaire ou en nature. Cette population est donc composée des chômeurs et des actifs occupés. Le taux d'activité qui rend compte de la situation de l'activité est le rapport de la population active à la population en âge de travailler, c'est-à-dire, au nombre de personnes âgées de 15 à 64 ans.

Au niveau national, le taux d'activité au sens du BIT⁷ est de 71,9%. Ce taux est beaucoup plus élevé chez les hommes que chez les femmes. En effet, 78 hommes sur 100 sont des actifs contre seulement 67 femmes sur 100. Cette tendance, en faveur, des hommes demeure dans presque toutes les régions indifféremment du niveau de vie, sauf chez les populations pauvres du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest et du Sud, où des différences faibles, mais néanmoins significatives en faveur des femmes, sont constatées.

La différence des taux d'activité entre les hommes et les femmes est plus marquée en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, pour 100 hommes et 100 femmes, l'écart entre le nombre d'hommes et de femmes actifs est, en milieu urbain, de 21 personnes, alors qu'il n'est que de 6 personnes dans le milieu rural.

Tableau 1.7 : Taux d'activité au sens du BIT par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	
Douala	74,1	53,0	64,1	21,1*	74,6	50,1	62,8	24,5*	74,5	50,4	62,9	24,2*	
Yaoundé	68,1	43,0	56,8	25,1*	69,9	50,1	60,0	19,9*	69,7	49,2	59,6	20,5*	
Adamaoua	78,5	53,1	64,8	25,4*	82,6	54,1	67,6	28,5*	80,8	53,6	66,5	27,2*	
Centre	69,2	64,6	66,7	4,6*	72,9	66,5	69,6	6,4*	71,3	65,6	68,3	5,6*	
Est	72,8	72,5	72,6	0,3	80,5	60,3	69,8	20,2*	77,6	64,9	70,9	12,7*	
Extrême-Nord	84,5	82,0	83,1	2,5*	85,1	69,8	76,6	15,3*	84,8	76,0	79,9	8,8*	
Littoral	69,7	72,8	71,4	-3,1*	73,1	60,3	66,4	12,8*	72,1	64,4	68,0	7,7*	
Nord	81,3	75,8	78,3	5,5*	85,5	69,7	77,4	15,8*	83,8	72,5	77,8	11,3*	
Nord-Ouest	86,2	87,3	86,8	-1,0*	84,1	81,0	82,4	3,1*	85,1	84,0	84,5	1,0*	
Ouest	72,0	79,0	76,0	-7,0*	75,8	73,3	74,5	2,5*	74,5	75,6	75,1	-1,1*	
Sud	67,8	69,6	68,7	-1,8*	80,5	64,5	72,5	16,0*	77,2	66,0	71,4	11,2*	
Sud-Ouest	75,3	56,0	65,6	19,3*	76,4	60,5	68,7	15,9*	76,1	59,1	67,7	17,0*	
Cameroun	Urbain	69,4	51,3	60,4	18,2*	71,6	50,7	61,3	20,9*	71,3	50,8	61,1	20,5*
	Rural	79,7	78,2	78,9	1,5*	84,0	74,7	79,0	9,3*	82,0	76,4	78,9	5,6*
	Ensemble	77,6	73,8	75,5	3,9*	77,4	62,9	69,9	14,5*	77,5	66,9	71,9	10,6*

* Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

⁷ Est actif au sens du BIT tout actif occupé ou tout chômeur cherchant activement du travail. Contrairement à l'activité au sens du BIT, l'activité au sens élargi prend en compte les chômeurs découragés.

Les écarts en faveur du sexe masculin entre les proportions d'actifs masculins et féminins sont dus à la combinaison de certaines barrières qui freinent la participation des femmes au marché du travail. Au rang de ces entraves figurent : le déficit d'instruction qui induit la faiblesse ou même l'absence de qualifications chez les femmes, les contraintes familiales et/ou sociales qui obligent certaines femmes à demeurer au foyer. Celles qui sont dans ce cas ne peuvent pas faire valoir leurs compétences sur le marché du travail, et ne participent donc pas à la production nationale. Elles sont alors considérées comme des personnes inactives. Le phénomène des femmes ne travaillant pas parce qu'elles doivent s'occuper de leurs familles, est d'autant plus important qu'il concerne environ le tiers de l'ensemble des femmes inactives.

1.3.1.2 Population occupée et genre

Les actifs occupés sont constitués des personnes actives qui exercent effectivement un emploi. Le taux d'occupation est un indicateur qui permet d'appréhender le degré d'occupation de la population active. Ce taux est obtenu en rapportant la population active occupée à toute la population active.

Le taux d'occupation est assez élevé dans l'ensemble, il se situe à environ 92% de la population active. Les actifs de sexe féminin sont relativement plus nombreux à occuper un emploi que les actifs de sexe masculin. En effet, 93 actifs de sexe féminin sur 100 ont un emploi, contre 91 actifs masculins sur 100. Une analyse selon les régions permet également de déceler, dans chaque province, des écarts significatifs entre les taux d'occupation des hommes et des femmes, à l'exception des provinces de l'Ouest et du Sud-Ouest.

Dans l'ensemble, cet écart penche légèrement en faveur des femmes. Mais selon que l'on est au sein des pauvres ou des non pauvres, les tendances sont différentes. En effet, au sein de la population d'actifs pauvres, on observe que les femmes sont relativement plus nombreuses que les hommes, à posséder un emploi, dans toutes les provinces du pays, à l'exception de celle de l'Est. Par contre, au sein de la population d'actifs non pauvres, ce sont les femmes qui sont relativement plus nombreuses que les hommes, à posséder un emploi.

Les écarts les plus importants en faveur des femmes sont observés au sein des populations d'actifs pauvres de Douala et de Yaoundé. A Yaoundé par exemple, sur un effectif de 100 hommes et 100 femmes, tous des actifs pauvres, il y a 16 personnes occupées en plus, au sein de la population féminine. Pour ce qui est des écarts les plus importants en faveur des hommes, ils sont également observés dans les régions de Douala et de Yaoundé, mais au sein de la population d'actifs non pauvres.

L'on note également des différences des écarts entre les taux d'occupation masculin et féminin selon le milieu de résidence. En effet, au sein de la population active, sur un effectif de 100 hommes et 100 femmes, l'écart entre le nombre de femmes et d'hommes occupés est de 3 en faveur des hommes en milieu urbain, et de 1 personne seulement en faveur des femmes en milieu rural.

Tableau 1.8 : Taux d'occupation par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	Masc.	Fém.	Ens.	Diff. hommes femmes	
Douala	60,8	69,1	64	-8,3*	77,6	72,3	75,6	5,3*	75,9	72	74,4	3,9*	
Yaoundé	70,3	86,3	75,7	-16,1*	81,9	74,7	78,9	7,2*	80,3	75,9	78,5	4,4*	
Adamaoua	95,7	98,8	97,1	-3,2*	97,2	96,3	96,8	0,9*	96,6	97,4	96,9	-0,8*	
Centre	93,8	99,2	96,6	-5,4*	96,5	97,1	96,8	-0,6*	95,3	98	96,7	-2,7*	
Est	98,6	98,4	98,5	0,3*	97,1	97,5	97,3	-0,4*	97,6	97,9	97,8	-0,2*	
Extrême-Nord	98,7	99,6	99,2	-0,9*	98,1	98,4	98,3	-0,2*	98,4	99,1	98,8	-0,6*	
Littoral	95,8	96,6	96,2	-0,8*	90,5	90,4	90,4	0,2	92	92,6	92,3	-0,6*	
Nord	98	98,6	98,3	-0,6*	97,4	97,5	97,5	-0,1	97,6	98	97,8	-0,4*	
Nord-Ouest	98	99,6	99	-1,6*	95,2	96,9	96,1	-1,7*	96,5	98,3	97,5	-1,8*	
Ouest	94,2	96,2	95,4	-2,0*	94,7	93,6	94,2	1,1*	94,6	94,7	94,6	-0,1	
Sud	94,2	96,9	95,7	-2,7*	96	96,9	96,4	-0,9*	95,6	96,9	96,2	-1,3*	
Sud-Ouest	76,9	81,3	78,8	-4,4*	89,7	87,7	88,8	2,0*	86	85,8	85,9	0,1	
Cameroun	Urbain	76,5	84,4	79,8	-7,9*	83,2	78,7	81,4	4,5*	82,2	79,6	81,1	2,5*
	Rural	96,6	98,5	97,6	-1,9*	97,6	97,9	97,8	-0,3*	97,1	98,2	97,7	-1,1*
	Ensemble	93	96,9	95,1	-3,9*	90,5	90,3	90,4	0,2*	91,3	93	92,1	-1,6*

* Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

L'observation des taux d'activité et des taux d'occupation masculin et féminin semble conduire à un contraste, les taux d'activité masculins sont supérieurs aux taux d'activité féminins, par contre, les taux d'occupation masculins sont inférieurs aux taux d'occupation féminins. Cela dénote un chômage plus important des hommes. Par ailleurs on peut se demander quelles sont les caractéristiques des emplois occupés par chacun des deux sexes, qui pourraient expliquer les différences observées des taux d'occupation.

1.3.2 Caractéristiques des emplois.

Nous examinons dans cette section quelques caractéristiques des individus dans leurs emplois et celles des emplois eux-mêmes, afin de déceler les différences en fonction du genre. Pour ce faire, nous nous proposons d'examiner, en rapport avec le genre, le type d'emploi occupé, le temps alloué au travail et le revenu tiré de l'emploi. La population de référence est celle des actifs occupés qui a été définie précédemment. Les analyses effectuées s'appuient sur les Groupes Socioéconomiques (GSE)⁸ dont la constitution a pris en compte aussi bien les caractéristiques de l'activité (type, secteur), que la position de l'individu dans cette activité (catégorie socioprofessionnelle, statut dans l'emploi). Pour opérer certaines analyses, ces GSE vont être regroupés en fonction du caractère formel ou informel de l'activité.

⁸ Les différents GSE sont les suivants : les Cadres et Patrons du public, les salariés du public, les Cadres et Patrons du privé formel, les autres salariés du privé formel, les exploitants agricoles, les dépendants agricoles informels, les patrons de l'informel non agricole, les travailleurs pour compte propre de l'informel non agricole et les salariés de l'informel non agricole.

1.3.2.1 Type d'emploi occupé

Le secteur informel avec 83% des actifs occupés, est celui qui rassemble le plus de travailleurs. Cette forte représentativité du secteur informel tient à la présence dans ce groupe d'agriculteurs, de pêcheurs et de chasseurs, qui représentent 58% de l'ensemble des travailleurs (67% de femmes et 50% d'hommes actifs occupés).

Dans le secteur informel, l'on retrouve 91% de femmes actives occupées contre 74% d'hommes actifs occupés. Ce secteur est ainsi plus féminin dans les emplois que le secteur formel qui présente pratiquement le même écart de représentativité, mais en faveur des hommes. Le secteur informel peut être subdivisé en deux grands groupes en fonction de la nature agricole ou non agricole de l'activité. Dans chacun de ces groupes, on relève des différences de représentativité entre les hommes et les femmes. Cette différence est plus marquée dans l'informel agricole où l'on rencontre environ deux tiers des femmes actives contre seulement la moitié des hommes actifs occupés. Dans l'informel non agricole, la différence de représentativité entre les hommes et les femmes, bien que très faible, est significative.

Dans le secteur formel, l'on relève une plus grande représentativité des hommes dans les postes les plus importants constitués des cadres du public, des cadres et des patrons du privé formel. Ce secteur rassemble 8% des travailleurs (11% des hommes et 4% des femmes).

Dans l'ensemble, le GSE qui regroupe le plus d'actifs occupés est celui des exploitants agricoles avec 38% des actifs occupés. Ce groupe est également celui qui renferme le plus de femmes et d'hommes occupés avec respectivement 37% des hommes et 39% des femmes. Bien que faible, la différence de représentativité des deux sexes dans ce groupe est significative. Il en est de même dans tous les autres groupes socio-économiques retenus.

Le très grand écart de représentativité en faveur des femmes dans le groupe des dépendants agricoles informel laisse à penser que ce groupe est plus caractéristique des femmes. Sur une population active occupée de 100 hommes et 100 femmes, l'on observe dans ce groupe 27 femmes, contre seulement 11 hommes. Le groupe qui possède la plus grande représentativité des hommes est celui des autres salariés du secteur privé formel, qui se compose de l'ensemble des salariés du secteur privé n'étant ni cadres ni patrons. Dans le public, les hommes sont plus représentés que les femmes. En effet, la représentativité des hommes est de 10 pour 100 actifs occupés contre 4 pour 100 actifs occupés chez les femmes.

Tableau 1.9 : Distribution des actifs occupés dans les GSE selon le sexe (en %)

Groupe socioéconomique	Masculin	Féminin	Ensemble	Ecart Hommes-Femmes
Secteur formel	25,8	8,7	17,4	17,0*
Cadres et patrons du public	4,2	1,5	2,8	2,7*
Autres salariés du public	5,5	2,3	3,9	3,2*
Cadres et patrons du privé formel	6,5	2,7	4,7	3,8*
Autres salariés du privé formel	9,6	2,2	5,9	7,4*
Secteur informel	74,2	91,3	82,6	-17,0*
Informel Agricole	48,4	66,3	57,2	-18,0*
Exploitants agricoles	37,1	39,1	38,1	- 1,9*
Dépendants agricoles informels	11,2	27,2	19,1	- 16,0*
Informel Non Agricole	25,9	24,9	25,4	0,9*
Patron non agricole informel	1,1	0,8	0,9	0,3*
Travailleur à compte propre non agricole	12,6	18,8	15,7	- 6,2*
Salariés de l'informel non agricole	12,2	5,4	8,8	6,7*

* Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

1.3.2.2 Temps alloué au travail

Le temps alloué au travail donne, dans une certaine mesure, une évaluation de l'effort fourni dans l'emploi. Ce temps est ici mesuré en nombre d'heures de travail par semaine et ne concerne que l'emploi principal. Il est fixé par les autorités camerounaises à 40 heures dans la fonction publique, soit 8 heures par jour de lundi à vendredi.

La durée moyenne du travail, sur le plan national, est effectivement de 40 heures par semaine. Dans tous les GSE retenus, les femmes consacrent moins de temps à leur travail que les hommes. En effet, elles travaillent en moyenne 36 heures par semaine, contre 45 heures chez les hommes. La différence hommes-femmes est légèrement plus accentuée dans le secteur formel. Dans ce secteur, les femmes consacrent à leur travail, en moyenne, 47 heures par semaine contre 53 heures chez les hommes. L'écart hommes-femmes est, dans ce secteur, plus marqué dans le public. Dans le secteur informel, l'écart le plus important est observé chez les travailleurs à compte propre non agricoles. Au sein de ce GSE, les hommes travaillent en moyenne 52 heures par semaine, contre 42 heures chez les femmes. Bien que significatif, on observe un très faible écart dans le groupe des dépendants agricoles informels.

Tableau 1.10 : Nombre moyen d'heures consacrées à l'activité principale par semaine dans chaque GSE selon le sexe

Groupe socioéconomique	Masculin	Féminin	Ensemble	Ecart Hommes-Femmes
Secteur formel	52,8	46,7	51,3	6,1*
Public Formel	46,8	39,8	44,9	7,0*
Cadres et patrons du public	43,5	37,3	41,9	6,3*
Autres salariés du public	49,3	41,5	47	7,8*
Privé Formel	56,4	52	55,4	4,4
Cadres et patrons du privé formel	54,4	52,3	53,8	2,2*
Autres salariés du privé formel	57,7	51,7	56,6	6,0*
Secteur informel	41,7	35,4	38,2	6,3*
Informel Agricole	34,5	31,8	33,0	2,7*
Exploitants agricoles	36,4	33,5	34,9	2,9*
Dépendants agricoles informels	32,4	30,7	31,2	1,7*
Informel Non Agricole	52,8	43,0	48,0	9,8*
Patrons non agricoles informels	56,3	48,1	52,9	8,3*
Travailleurs à compte propre non agricoles informels	52,1	42,3	46,3	9,8*
Salariés de l'informel non agricole	54,5	47,5	52,3	7,0*
Ensemble	44,5	36,4	40,5	8,1*

*Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

L'examen du temps que les personnes de sexes masculin et féminin consacrent à leur travail nous permet de conclure, sous l'hypothèse d'un rendement horaire moyen égal pour les deux sexes, que les hommes travaillent plus que les femmes. Il est important de préciser que les tâches ménagères auxquelles les femmes consacrent également une bonne partie de leur temps ne sont pas prises en compte.

1.3.2.3 Revenu tiré de l'activité

Le revenu considéré ici est celui issu de l'activité principale. Il inclut les salaires, les primes et les avantages divers en espèces et/ou en nature. Ces revenus ont été estimés pour deux groupes de travailleurs. Le premier groupe rassemble les personnes ayant déclaré un intervalle de revenu dans lequel se situe le leur ; il leur a été affecté la moyenne des revenus des individus ayant fait une déclaration précise se situant dans cet intervalle. Le deuxième groupe rassemble, quant à lui, les personnes n'ayant pas déclaré le montant de leur revenu ; il leur a été affecté la moyenne des revenus des personnes de la même catégorie socioprofessionnelle ayant fait une déclaration précise.

Dans l'ensemble, le revenu moyen annuel tiré de l'activité principale est de 440 115 F CFA. L'examen du revenu moyen annuel par sexe, laisse entrevoir des disparités de gains entre hommes et femmes. En effet, alors que les hommes perçoivent un revenu moyen annuel de 598 902 F CFA, les femmes ne perçoivent que 277 477 F CFA ; soit moins de la moitié de ce que gagnent les hommes. Cette différence dans les revenus, en faveur des personnes de sexe masculin, est également observée, quel que soit le GSE considéré.

Le secteur formel est celui qui présente la différence de revenu la plus importante. Dans ce secteur, les hommes ont un revenu moyen annuel de 1 250 544 F CFA, contre seulement 992 121 F pour les femmes. La différence de revenu entre les hommes et les femmes est plus importante dans le secteur public que dans le privé. De même, à GSE égal, le revenu moyen des hommes est plus élevé que celui des femmes. La différence de revenu moyen annuel entre les hommes et les femmes est, par exemple, de près de 500 000 F CFA chez les Cadres et/ou Patrons du public.

Pour ce qui est du secteur informel, les hommes ont des revenus qui représentent environ le double de ceux des femmes. Dans le GSE des exploitants agricoles qui regroupe plus du tiers des actifs occupés, les femmes ont des revenus moyens annuels de 231 219 F CFA, contre 452 260 F CFA pour les hommes.

Tableau 1.11 : Revenu moyen annuel tiré de l'activité principale dans chaque GSE selon le sexe (en F CFA)

Groupe socioéconomique	Masculin	Féminin	Ensemble	Ecart Hommes-Femmes
Secteur formel	1 250 544	992 121	1 186 457	258 423*
Public Formel	1 454 163	1 114 616	1 360 394	339 547*
Cadre/patron du public	2 156 940	1 657 673	2 029 002	499 268*
Salaries public	923 691	769 674	878 950	154 016*
Privé Formel	1 130 509	900 065	1 077 428	230 444*
Cadre/patron du privé formel	1 761 963	1 204 814	1 598 849	557 149*
Autres salariés du privé formel	695 052	504 967	660 750	190 085*
Secteur informel	399 939	216 170	300 711	183 769*
Informel Agricole	368 441	186 486	266 410	181 955*
Exploitants agricoles	452 260	231 219	341 798	221 040*
Dépendants agricoles informels	144 882	127 399	133 194	17 483*
Informel Non Agricole	467 937	302 136	387 091	165 802*
Patrons non agricole informel	784 600	533 321	680 729	251 279*
Travailleur à compte propre non agricole informel	523 622	312 073	399 379	211 549*
Salariés de l'informel non agricole	380 260	239 096	335 161	141 163*
Ensemble	598 902	277 477	440 115	321 425*

*Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

Ces différences de revenu ne permettent pas de conclure à une discrimination dans les rémunérations, puisque nous avons constaté précédemment, sous l'hypothèse d'un rendement horaire moyen égal dans les deux sexes, que le temps alloué au travail n'est pas le même chez les femmes et les hommes.

Le revenu horaire moyen qui intègre la charge de travail de chacun des sexes, à travers la prise en compte du nombre d'heures de travail, paraît être un meilleur indicateur de comparaison. Le revenu horaire de chaque individu est calculé en rapportant son revenu mensuel au nombre d'heures de travail qu'il consacre à son activité principale par mois.

Dans l'ensemble, le revenu horaire moyen tiré de l'activité est de 260 F CFA. Cette statistique globale cache des disparités entre les personnes de sexe masculin et celles de sexe féminin. En effet, pour la même charge horaire de travail, les femmes ne reçoivent que 191 F CFA, contre 327 F CFA pour les hommes. Dans tous les GSE, l'on relève également des différences dans le gain horaire moyen en faveur des hommes, à l'exception du GSE des travailleurs à compte propre de l'informel non agricole, où la différence de gain observée en faveur des hommes n'est pas significative.

Bien que significative, la différence de gain entre les hommes et les femmes est moins forte dans le secteur formel. Dans ce secteur, alors que le revenu horaire moyen est de 555 F CFA, les femmes sont rémunérées à raison de 482 F CFA l'heure, contre 580 F CFA pour les hommes. Les différences les plus importantes sont ici observées dans le privé. Dans le GSE des cadres et/ou patrons du privé formel par exemple, une femme ne reçoit, pour une heure, qu'environ 60% de ce que gagne son collègue de sexe masculin, pour la même charge horaire de travail.

Dans le secteur informel, le revenu horaire moyen des femmes est de 166 F CFA, alors que celui des hommes est 250 F CFA. La différence de rémunération est de 118 F CFA en faveur des hommes dans l'informel agricole. Par contre, dans l'informel non agricole, on observe une différence de gain non significative entre hommes et femmes.

Tableau 1.12 : Revenu horaire moyen tiré de l'activité principale par GSE et selon le sexe (en F CFA)

Groupe socioéconomique	Masculin	Féminin	Ensemble	Ecart Hommes-Femmes
Secteur formel	580	482	555	98*
Public Formel	721	632	696	89*
Cadres et patrons du public	1 074	977	1 049	96*
Autres salariés du public	456	412	443	43*
Privé Formel	497	369	467	127*
Cadres et patrons du privé formel	827	491	729	336*
Autres salariés du privé formel	269	212	258	57*
Secteur informel	250	166	205	85*
Informel Agricole	265	147	199	118*
Exploitants agricoles	311	170	240	142*
Dépendants agricoles informels	144	118	126	26*
Informel Non Agricole	217	219	218	-3
Patrons non agricoles informels	401	328	371	73*
Travailleurs à compte propre non agricoles informels	244	241	242	4
Salariés de l'informel non agricole	171	135	159	35*
Ensemble	327	191	260	137*

*Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

1.4 Pauvreté, état sanitaire des enfants et genre

Tout comme l'éducation, la santé constitue l'un des principaux éléments du capital humain, indispensable à chaque individu pour lui permettre de s'insérer dans le marché du travail, et donc de disposer des revenus pouvant lui permettre d'améliorer ses conditions de vie. Par ailleurs, au-delà de l'annihilation de la force de travail, un mauvais état de santé conduit à des dépenses supplémentaires qui greffent les revenus des ménages.

L'analyse des disparités de l'état sanitaire entre les personnes de sexe masculin et féminin, se limite ici aux jeunes enfants de moins de 3 ans qui constituent l'une des couches de la population les plus vulnérables. En effet, il existe une relation très forte entre la santé du jeune enfant et ses possibilités futures de développement. Ainsi, une plus grande vulnérabilité de l'un des deux sexes par rapport aux problèmes de santé, pourrait constituer un handicap qui aurait une influence néfaste sur le développement des enfants de ce sexe. Ils seraient ainsi plus susceptibles de grandir et de passer leur vie d'adulte dans la pauvreté.

L'étude de l'état de santé du jeune enfant abordée dans le premier point se limitera à la couverture vaccinale. C'est, en effet, le seul secteur où les données collectées par l'ECAM II permettent de bien appréhender les disparités de traitement entre le jeune garçon et la jeune fille du point de vue de la santé. Dans un deuxième point, nous abordons l'état nutritionnel des jeunes enfants. En effet, la nutrition est considérée comme l'une des facettes de la santé qui conditionne également le bon développement du jeune enfant.

1.4.1 Couverture vaccinale et genre

L'ECAM II a recueilli des informations sur la couverture vaccinale des enfants de moins de 3 ans. Les vaccins concernés sont ceux du Programme Elargi de Vaccination (PEV), mis sur pied par les autorités camerounaises, pour hausser le taux de couverture vaccinale des enfants de deux ans à plus de 80% d'ici 2005. Dans le cadre du PEV, 4 vaccins sont administrés pour la lutte contre 6 maladies : le BCG administré en dose unique à la naissance, permet de prévenir la tuberculose ; le vaccin anti-polio administré en 4 doses ; le DTCOQ administré en trois doses, qui permet de prévenir la diphtérie, le tétanos et la coqueluche ; le ROUVAX en dose unique qui permet de prévenir la rougeole. Outre l'étude de l'administration de ces vaccins, nous nous intéressons d'abord à la possession d'un carnet de vaccination.

1.4.1.1 Possession d'un carnet de vaccination

La possession du carnet de vaccination par un enfant donne une première idée sur l'état vaccinal de ce dernier. En effet, un enfant qui ne possède pas de carnet de vaccination est présumé ne pas avoir reçu de vaccin depuis sa naissance. Ainsi, le taux de possession du carnet de vaccination, donne une estimation de la proportion d'enfants qui ont déjà reçu au moins une dose de vaccin.

Le taux de possession de carnet de vaccination par les enfants de moins de 3 ans est au niveau national de 70%. L'on relève une légère différence, mais néanmoins significative, en faveur des garçons. Cette différence en faveur des garçons n'est cependant pas observée dans toutes les régions. Ainsi, dans les régions de Douala, de l'Adamaoua, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord, la différence observée est en faveur des filles.

Selon le niveau de vie, les filles qui possèdent le carnet de vaccination sont relativement plus nombreuses que les garçons au sein de la population des non pauvres. Cette tendance est inversée dans la population des pauvres où 64 garçons sur 100 possèdent chacun un carnet de vaccination contre 59 filles sur 100.

Par rapport au milieu de résidence, les garçons sont relativement plus nombreux que les filles à posséder un carnet de vaccination en milieu urbain, alors qu'en milieu rural, ce sont les filles qui sont relativement plus nombreuses à en posséder.

Tableau 1.13 : Taux de possession du carnet de vaccination par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	garçons	filles	Total	Ecart garçons - filles	garçons	filles	total	Ecart garçons - filles	garçons	filles	total	Ecart garçons - filles	
Douala	79,8	72,2	75,3	7,7*	84,5	88,8	86,5	-4,3*	84,0	86,1	85,0	-2,1*	
Yaoundé	79,8	75,4	77,6	4,3*	91,9	92,1	92,0	-0,2	90,3	89,7	90,1	0,6*	
Adamaoua	60,1	61,2	60,6	-1,1	75,2	76,7	75,9	-1,4*	68,5	70,0	69,2	-1,5*	
Centre	72,0	52,8	61,8	19,2*	77,0	71,4	74,3	5,7*	74,6	61,5	68,0	13,1*	
Est	53,3	44,8	49,1	8,4*	44,3	68,9	55,1	-24,6*	48,1	57,1	52,3	-9,0*	
Extrême-Nord	39,5	41,7	40,6	-2,2*	49,0	52,0	50,4	-3,0*	44,2	46,2	45,2	-2,0*	
Littoral	72,5	72,0	72,3	0,4	91,9	86,5	89,5	5,4*	83,9	80,8	82,6	3,1*	
Nord	38,9	40,5	39,8	-1,6*	42,7	45,8	44,0	-3,1*	40,8	42,7	41,8	-1,9*	
Nord-Ouest	86,1	84,8	85,5	1,3*	92,3	96,1	93,7	-3,8*	89,2	89,0	89,1	0,2	
Ouest	82,9	81,9	82,4	1,0*	92,2	90,1	91,1	2,1*	88,7	87,4	88,1	1,3*	
Sud	74,7	60,9	67,9	13,8*	63,6	58,6	61,3	5,1*	67,0	59,4	63,4	7,7*	
Sud-Ouest	95,1	79,2	86,2	16,0*	85,4	93,2	88,7	-7,8*	88,1	87,6	87,9	0,5	
Cameroun	Urbain	70,9	73,0	72,0	-2,2*	87,9	89,0	88,4	-1,1*	84,9	85,8	85,3	-0,9*
	Rural	62,7	57,1	59,9	5,6*	65,8	68,1	66,8	-2,2*	64,3	62,1	63,2	2,2*
	Ensemble	63,9	59,3	61,6	4,6*	75,2	77,2	76,1	-2,0*	70,7	69,3	70,0	1,4*

*Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

1.4.1.2 Administration des vaccins

Par rapport à une maladie donnée, un enfant est immunisé s'il a reçu toutes les doses du vaccin y correspondant. Tous les vaccins du PEV devant être administrés avant l'âge de 12 mois, nous limitons l'étude de l'immunisation aux enfants de 12 à 23 mois.

Dans l'ensemble, 55% des enfants de 12 à 23 mois sont totalement immunisés contre les six maladies du PEV. Il existe une disparité par rapport au sexe, car la couverture vaccinale semble plus importante chez les garçons que chez les filles. En effet, 57% de garçons ont reçu toutes les doses des quatre vaccins contre 54% de filles. Cette différence en faveur des garçons est observée aussi bien au sein de la population pauvre qu'au sein de la population non pauvre.

A l'exception de l'Ouest où la différence observée n'est pas significative, on observe dans toutes les régions du pays, une disparité des taux de couverture vaccinale pour les quatre vaccins, entre les garçons et les filles. On peut classer les régions en deux groupes en fonction du sens de la différence. Dans un premier groupe, on peut rassembler les régions où le taux de couverture vaccinale pour les quatre vaccins est plus important chez les filles. Ces régions sont par ordre croissant des écarts, celles de l'Adamaoua, du Sud-Ouest, de Douala et du Littoral.

Dans le second groupe constitué des régions où le taux de couverture vaccinale pour les quatre vaccins est plus important chez les garçons, l'écart le plus marqué est observé dans la ville de Yaoundé où 82 garçons sur 100 ont reçu les quatre vaccins, contre seulement 68 filles sur 100.

Selon le milieu de résidence, les filles sont en milieu urbain, relativement plus nombreuses à être immunisées contre les six maladies que sont la tuberculose, la poliomyélite, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la rougeole. Par contre, en milieu rural, les garçons sont relativement plus nombreux à être vaccinés.

Tableau 1.14 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)

Régions	Pauvres				Non Pauvres				Ensemble				
	garçons	filles	total	Ecart garçons - filles	garçons	filles	total	Ecart garçons - filles	garçons	filles	total	Ecart garçons - filles	
Douala	62,0	69,4	65,5	-7,5*	55,9	64,0	60,0	-8,0*	56,8	64,6	60,7	-7,9*	
Yaoundé	58,8	39,1	45,9	19,7*	84,2	73,2	79,1	11,0*	82,0	67,5	74,8	14,5*	
Adamaoua	38,8	36,9	38,1	1,9	64,7	66,3	65,5	-1,6	52,1	55,4	53,6	-3,3*	
Centre	65,7	55,2	60,7	10,5*	58,0	51,0	55,4	7,0*	61,5	53,3	58,0	8,1*	
Est	39,6	17,0	29,5	22,6*	59,8	67,4	63,5	-7,6*	49,7	44,3	47,2	5,4*	
Extrême-Nord	29,8	38,1	33,9	-8,3*	44,8	26,3	34,1	18,5*	36,3	32,0	34,0	4,3*	
Littoral	40,5	64,5	49,0	-24,0*	74,3	84,3	78,5	-10,0*	58,5	76,4	65,5	-17,8*	
Nord	33,3	14,8	22,3	18,5*	26,4	36,2	31,6	-9,8*	29,4	25,5	27,2	3,9*	
Nord-Ouest	43,9	62,6	54,3	-18,7*	95,6	67,8	81,7	27,8*	66,4	64,6	65,4	1,8*	
Ouest	65,3	62,6	64,0	2,7*	69,5	72,1	71,0	-2,6*	67,6	68,7	68,2	-1,0	
Sud	57,6	28,0	47,8	29,6*	59,7	69,6	64,1	-9,8*	58,8	56,2	57,8	2,6*	
Sud-Ouest	92,9	58,4	74,8	34,5*	58,0	92,7	70,2	-34,6*	68,8	76,3	71,9	-7,6*	
Cameroun	Urbain	50,2	56,2	53,1	-6,0*	70,1	70,4	70,2	-0,3	66,4	67,6	67,0	-1,3*
	Rural	48,4	44,7	46,5	3,7*	57,1	51,9	54,5	5,2*	52,4	48,1	50,3	4,4*
	Ensemble	48,6	46,2	47,4	2,4*	62,7	59,6	61,2	3,2*	56,7	53,8	55,3	3,0*

*Différence significative au seuil de 5 %

Source : ECAM II, INS.

Par rapport à la couverture vaccinale, les analyses effectuées dans un premier temps sur la possession de carnet de vaccination, et dans un second temps, sur l'immunisation complète contre les 6 maladies du PEV ne peuvent permettre de conclure à une discrimination en faveur du sexe masculin. En effet, bien que les deux analyses aient révélé des écarts en faveur des garçons au niveau national, dans cinq régions sur 12 retenues par l'enquête, ces écarts sont plutôt en faveur des filles.

1.4.2 Etat Nutritionnel des enfants et genre

La nutrition peut être considérée comme l'une des facettes de la santé. D'une part, les problèmes de carence alimentaire ont sur l'organisme, des effets semblables à ceux causés par les maladies et d'autre part, ils peuvent contribuer à accroître la durée et la sévérité d'éventuelles maladies.

Compte tenu des difficultés à disposer d'informations sur la qualité et la quantité des rations alimentaires individuelles au cours du temps, l'état nutritionnel sera ici appréhendé grâce à des index anthropométriques relatifs au poids et à la taille des individus. Trois indicateurs sont à cet effet retenus : un indicateur noté TA de croissance ou de nanisme (taille très petite par rapport à celle des enfants du même âge), un indicateur noté PT de mesure de l'émaciation ou maigreur (poids très faible par rapport à celui des enfants de même taille) et un indicateur noté PA de mesure de l'insuffisance pondérale (Poids très faible par rapport à celui des enfants de même âge). La méthodologie complète d'élaboration de ces indicateurs et de fixation des seuils en deçà desquels une malnutrition modérée ou sévère est constatée, est donnée dans *Pauvreté et Nutrition au Cameroun en 2001*⁹.

Les premières analyses de l'ECAM II sur la situation nutritionnelle des enfants de moins de 3 ans, ont montré que les trois formes de malnutrition modérée, à savoir : le retard de croissance (taille anormalement petite pour un enfant de même âge), l'émaciation (déficit de poids par rapport à la taille de l'enfant) et l'insuffisance pondérale (poids anormalement bas pour un enfant de même âge) ne touchent pas les mêmes individus. Les écarts observés entre les proportions de garçons et de filles souffrant de ces formes de malnutrition modérée ne sont pas du même ordre bien qu'en faveur des filles dans les trois cas. Ainsi, 40 filles sur 100 sont de plus petite taille par rapport à leur âge, contre 44 garçons sur 100 ; 6 filles sur 100 sont plus maigres que la moyenne des garçons, contre 7 garçons sur 100 ; et 18 filles sur 100 ont un poids plus faible que celui qui correspondrait à leur âge, contre 20 garçons sur 100.

Conformément à la tendance globale, l'on observe dans trois régions, des taux de retard de croissance favorables aux filles. Ces régions sont, par ordre décroissant des écarts, le Nord-Ouest, Yaoundé et le Sud-Ouest. Dans la région du Nord-Ouest où l'écart est le plus important, l'on observe que 37% des garçons ont une taille inférieure à la moyenne de celles des garçons, contre 45% chez les filles. C'est dans la province du Centre que l'on observe l'écart le plus important en faveur des garçons. En effet, dans cette région, 42% de garçons ont une taille inférieure à la taille moyenne des garçons, contre seulement 27% de filles. A l'inverse, la région où l'écart est le moins important est celle du Nord. L'écart entre la proportion de filles et de garçons de petite taille n'est d'ailleurs pas significative dans cette région.

⁹ INS, 2003- *Pauvreté et Nutrition au Cameroun en 2001*, ECAM II.

Tableau 1.15 : Proportion d'enfants de moins de 3 ans souffrant d'une malnutrition modérée par région et par milieu de résidence selon le sexe (en %)

Régions	Retard de Croissance			Emaciation			Insuffisance pondérale			
	Garçons	Filles	Différence Garçons-filles	Garçons	Filles	Différence Garçons-filles	Garçons	Filles	Différence Garçons-filles	
Douala	26,3	24,7	1,6*	3,8	/	/	9,4	8,1	1,3*	
Yaoundé	20,4	25,0	-4,6*	5,3	11,2	-5,9*	8,3	9,0	-0,7*	
Adamaoua	49,3	45,1	4,2*	3,7	9,5	-5,9*	14,1	19,8	-5,6*	
Centre	41,6	26,8	14,8*	9,0	6,1	2,9*	21,4	15,5	5,9*	
Est	47,2	36,3	10,9*	10,9	3,2	7,7*	29,9	17,8	12,1*	
Extrême-Nord	63,0	56,9	6,1*	12,4	10,0	2,4*	40,0	32,5	7,5*	
Littoral	38,9	31,1	7,8*	3,6	5,8	-2,2*	13,7	11,7	2,0*	
Nord	49,5	48,9	0,6	9,5	6,6	3,0*	30,6	26,9	3,7*	
Nord-Ouest	37,1	44,6	-7,5*	5,0	2,5	2,6*	9,5	8,6	0,9*	
Ouest	51,2	38,5	12,7*	2,1	3,5	-1,5*	14,7	12,9	1,7*	
Sud	31,8	25,9	5,9*	1,0	12,3	-11,3*	4,6	18,5	-14,0*	
Sud-Ouest	41,5	42,8	-1,3*	3,8	0,8	3,0*	19,7	14,5	5,2*	
Cameroun	Urbain	28,7	27,9	0,7*	4,0	5,8	-1,8*	9,8	10,0	-0,2
	Rural	50,5	45,3	5,2*	7,7	6,3	1,4*	24,4	21,3	3,1*
	Ensemble	43,9	40,2	3,7*	6,5	6,1	0,4*	20,0	18,0	2,0*

*Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

CHAPITRE 2. NIVEAU DE VIE ET CARACTERISTIQUES DU MENAGE SELON LE SEXE DE SON CHEF

2.1 Caractéristiques des chefs de ménage

Au Cameroun, dans l'ensemble, environ un ménage sur quatre est dirigé par une femme. Lorsque l'on considère des caractéristiques telles que le milieu de résidence, le statut matrimonial, l'âge et le niveau d'instruction, la répartition des ménages selon le sexe de leur chef est différente.

Par rapport au milieu de résidence, un peu moins du tiers de l'ensemble des ménages résident en zone urbaine. Cependant, il existe entre les milieux urbain et rural des différences faibles mais significatives, entre la proportion de ménages dirigés par les hommes et celle dirigée par les femmes. Les ménages dirigés par les hommes, en milieu rural, sont relativement plus nombreux qu'en milieu urbain ; ce qui est l'inverse en ce qui concerne les ménages dirigés par les femmes.

En ce qui concerne le statut matrimonial, environ quatre chefs de ménages sur cinq de sexe féminin sont célibataires, veuves, divorcées ou séparées de leurs conjoints. Ces femmes sont ainsi, dans une très grande majorité, seules à assumer la responsabilité du ménage. Les chefs de ménages de sexe masculin pour leur part, vivent en majorité (82%) avec leur(s) conjointe(s), car ils sont soit mariés, soit en union libre. De ce fait, les ménages dirigés par les femmes seraient, toutes choses égales par ailleurs, plus susceptibles d'être pauvres que ceux dirigés par les hommes.

Pour ce qui est de l'éducation, le niveau d'instruction des femmes chefs de ménages est appréciable, même s'il reste encore inférieur à celui de leurs homologues de sexe masculin. En effet, plus de 73% des chefs de ménages de sexe féminin ont atteint au moins le niveau du primaire. Cette proportion est de 62 % pour les chefs de ménages hommes. Toutefois, à partir du primaire, on relève, à niveau d'instruction égal, une différence des taux en faveur des chefs de ménage hommes d'au moins 4 points.

En ce qui concerne l'âge des chefs de ménages, la tranche qui en rassemble le plus est celle de 50 ans ou plus. Dans cette tranche d'âge, l'on retrouve 31% de chefs de ménages de sexe masculin et 45% de sexe féminin. Parmi les chefs de ménages âgés de moins de 30 ans, l'on a 21% parmi les hommes et 16% parmi les femmes.

D'un point de vue général, la proportion de ménages pauvres parmi ceux dirigés par les hommes est de 31% ; elle est plus élevée que celle des ménages dirigés par les femmes, qui n'est que de 27%. Selon que l'on considère le milieu de résidence du ménage, l'éducation du chef de ménage ou son âge, on constate que les ménages dirigés par les femmes sont moins touchés par la pauvreté que ceux dont le chef est de sexe masculin.

Tableau 2.1 : Distribution de certaines caractéristiques des ménages selon le sexe du chef (en %)

Caractéristiques	Structure ¹⁰			Taux de ménage pauvre ¹¹		
	Sexe du chef de ménage		Différence Masculin-Féminin	Sexe du chef de ménage		Différence Masculin-Féminin
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Milieu de résidence						
Urbain	34,3	37,0	-2,7*	12,9	10,3	2,6*
Rural	65,7	63,0	2,7*	40,3	37,5	2,8*
Situation matrimoniale						
Célibataire	13,6	23,0	-9,4*	11,8	14,5	-2,7*
Marié monogame	57,9	8,8	49,1*	33,4	32,0	1,4*
Marié polygame	18,1	9,4	8,7*	41,6	32,5	9,1*
Veuf/veuve	1,6	45,8	-44,2*	34,0	32,1	1,9*
Divorcé/séparé	2,4	11,3	-8,9*	18,0	27,3	-9,3*
En union libre	6,4	1,7	4,6*	23,0	26,5	-3,5*
Niveau d'instruction						
Sans niveau	27,6	44,4	-16,8*	46,2	35,8	10,4*
Primaire	34,5	29,2	5,3*	36,7	31,6	5,1*
Secondaire	30,3	23,1	7,2*	17,0	10,4	6,6*
Supérieur	7,6	3,2	4,3*	4,7	0,0	4,7*
Age						
Moins de 30 ans	21,1	16,4	4,7*	21,4	15,3	6,1*
30 - 39 ans	26,5	19,2	7,3*	25,8	26,3	-0,5*
40 - 49 ans	21,2	19,4	1,8*	34,5	28,7	5,8*
50 ans ou plus	31,2	45,0	-13,9*	39,4	31,8	7,6*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.2 Type de ménage et sexe du chef

Le type d'un ménage qui est fonction de sa composition et des liens de parenté entre ses membres, peut avoir une incidence sur son niveau de vie, et donc déterminer son statut de pauvreté. L'examen du type des ménages fait apparaître une forte représentation des ménages nucléaires qui constituent 42,5% de l'ensemble des ménages. Ils sont suivis des personnes seules qui représentent un peu plus de 13% des ménages. L'introduction du sexe du chef de ménage dans l'analyse, montre cependant des disparités marquantes. En effet, un peu plus de la moitié des chefs de ménage de sexe masculin dirigent des ménages nucléaires alors que seulement une femme chef de ménage sur cent dirige ce type de ménage. Une différence de représentativité presque aussi importante est observée dans le groupe des ménages monoparentaux. En effet, 61% de ménages dirigés par les femmes sont de ce type, contre seulement 3% de ménages dirigés par des hommes.

Il convient de rappeler que selon la nomenclature des variables de l'ECAM II, les ménages unipersonnels sont ceux constitués d'une et une seule personne. Les ménages monoparentaux sont constitués d'un parent (le père ou la mère) et des enfants. Les ménages nucléaires sont constitués, quant à eux, des deux parents (le père et la mère) et des enfants. Ces deux derniers types de ménages sont dits stricts lorsqu'il n'y a que le(s) parent(s) et les enfants, ils sont dits élargis si en plus du(des) parent(s) et des enfants il y a d'autres individus dans le ménage. Les ménages qualifiés "d'autres élargis" sont composites, les liens de parenté y sont divers et variés entre les membres.

¹⁰ Donne, selon le caractère considéré, la répartition de la population étudiée. Il s'agit par exemple, pour le milieu de résidence et la colonne masculin de la répartition des ménages dirigés par les hommes selon le milieu de résidence.

¹¹ Proportion de ménages pauvres dirigés par les hommes (resp. par les femmes).

Tableau 2.2 : Répartition des ménages par type selon le sexe du chef (en %)

Type de ménage	Sexe du chef de ménage		Ensemble
	Masculin	Féminin	
Unipersonnel	11,8	18,3	13,3
Monoparental strict	1,6	30,1	8,4
Monoparental élargi	1,7	30,6	8,6
Nucléaire strict	32,2	0,3	24,6
Nucléaire élargi	23,4	0,6	17,9
Autre élargi	29,3	20,2	27,1

Source : ECAM II, INS.

2.3 Mesure de la pauvreté dans les ménages selon le sexe du chef de ménage

L'évaluation de la pauvreté au sein des populations, selon que celles-ci vivent dans des ménages dirigés par des hommes ou des femmes, permet de relever que les régions où l'incidence est la plus élevée sont les mêmes, quel que soit le sexe du chef de ménage. Ces régions sont celles de l'Extrême-Nord, du Nord-Ouest, du Centre et de l'Adamaoua. Pour ce qui est des régions les moins touchées, ce sont encore les mêmes qui sont identifiées quel que soit le sexe du chef de ménage. Ces dernières régions sont celles de Douala, de Yaoundé et dans une certaine mesure des provinces du Sud et du Sud-Ouest. L'on serait tenté de dire que le phénomène de pauvreté au sein des ménages est beaucoup plus lié à l'environnement qu'au sexe de son chef.

Cependant, dans toutes les régions, des différences statistiquement significatives sont relevées entre les proportions de pauvres vivant dans les ménages dirigés par des hommes ou des femmes. Dans les régions de Douala, du Centre, de l'Extrême-Nord et du Nord-Ouest, les différences sont en faveur des personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes. Dans les autres régions par contre, l'on observe un mieux-être dans les ménages dirigés par des femmes.

L'analyse de l'intensité de la pauvreté dans les régions, selon l'approche genre, révèle que si nous considérons les personnes pauvres vivant dans les ménages dirigés par des hommes, il faudrait transférer en moyenne à chaque adulte, un revenu annuel supplémentaire de 74 328 FCFA, représentant 32% du seuil de pauvreté (évalué à 232 547 FCFA), pour les hisser au-delà de ce seuil et les sortir ainsi de la pauvreté. Ce montant est légèrement moins élevé chez les pauvres vivant dans les ménages dirigés par des femmes, il s'établit à 72 591 F CFA.

Tableau 2.3 : Incidence, intensité, gap par rapport au seuil et sévérité de la pauvreté par région selon le sexe du chef de ménage

Région	Incidence			Intensité			gap au seuil			Sévérité		
	Sexe du chef		Différence Masculin Féminin									
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Douala	10,7	11,6	-0,9*	19,1	19,0	0,1	44 364	44 143	221	6,5	6,8	-0,3
Yaoundé	14,0	11,3	2,7*	19,4	22,1	-2,7*	45 054	51 385	-6 331*	5,7	9,2	-3,5*
Adamaoua	49,0	45,0	4*	31,3	34,6	-3,3*	72 896	80 378	-7 482*	13	14,4	-1,4
Centre	47,6	49,9	-2,3*	29,2	36,5	-7,3*	67 978	84 935	-16 957*	12	19	-7*
Est	46,0	34,7	11,3*	35,9	29,0	6,9*	83 500	67 371	16 129*	16,1	10,4	5,7*
Extrême-Nord	55,8	60,2	-4,4*	33,7	31,4	2,3*	78 467	73 001	5 466*	14,5	14,7	-0,2
Littoral	36,4	32,6	3,8*	28,7	27,4	1,3*	66 834	63 815	3 019*	12,1	10,7	1,4*
Nord	51,7	38,3	13,4*	31,1	29,6	1,5*	72 301	68 775	3 526*	12,8	11,9	0,9*
Nord-Ouest	51,2	55,9	-4,7*	40,4	38,6	1,8*	93 844	89 676	4 168*	21	19	2*
Ouest	41,1	37,7	3,4*	28,4	24,2	4,2*	66 050	56 378	9 672*	10,8	9	1,8*
Sud	32,9	27,9	5*	22,5	25,8	-3,3*	52 401	60 108	-7 707*	7,3	9,1	-1,8*
Sud-Ouest	35,1	29,4	5,7*	32,5	25,1	7,4*	75 620	58 395	17 225*	14,3	9,5	4,8*
CAMEROUN	41,0	37,1	3,9*	32,0	31,2	0,8*	74 328	72 591	1 737*	13,8	14	-0,2*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.4 Pauvreté, sexe du chef de ménage et type du ménage

L'examen de la relation entre la pauvreté et la structure des ménages révèle que la pauvreté est plus importante pour les ménages de type nucléaire élargi dirigés par les femmes. On constate ainsi que 62% des personnes vivant dans ces ménages sont touchées par la pauvreté, contre seulement 37% de personnes vivant dans les ménages du même type dirigés par les hommes. Par ailleurs, pour les ménages dirigés par les hommes, le type de ménage qui présente la plus forte incidence de la pauvreté est constitué par les hommes élevant seuls leurs enfants. Les populations de ces ménages sont en effet constituées de 47% de pauvres contre 38 % pour celles des ménages de femmes élevant seules leurs enfants. Toutefois, alors que la pauvreté paraît toucher moins les femmes vivant seules (parmi elles seulement environ 2% sont pauvres) et les personnes vivant dans les ménages nucléaires stricts dirigés par les femmes (taux de pauvreté de 19,4%), elle est plus importante au sein des populations issues des ménages de mêmes types mais dirigés par des hommes (taux de pauvreté de 8% et 43% respectivement).

Tableau 2.4 : Incidence et intensité de la pauvreté par type de ménage selon le sexe du chef

Type de ménage	Incidence			Intensité			Gap		
	Sexe du chef		Différence Masculin Féminin	Sexe du chef		Différence Masculin Féminin	Sexe du chef		Différence Masculin Féminin
	Masculin	Féminin		Masculin	Féminin		Masculin	Féminin	
Unipersonnel	7,6	1,9	5,7*	19,6	21,6	-2*	45552	50166	-4614*
Monoparental strict	46,5	37,8	8,7*	31,2	32,7	-1,5*	72568	75968	-3400*
Monoparental élargi	37,2	40,7	-3,5*	28,1	29,0	-0,9*	65440	67418	-1978*
Nucléaire strict	42,8	19,4	23,4*	32,0	24,4	7,6*	74529	56728	17801*
Nucléaire élargi	37,0	61,5	-24,5*	31,7	34,9	-3,2*	73828	81143	-7315*
Autre élargi	45,8	31,7	14,1*	33,1	27,9	5,2*	77004	64781	12223*
Ensemble	40,9	36,8	4,1*	32,2	30,0	2,2*	74858	69774	5084*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.5 Pauvreté et logement selon le sexe du chef de ménage

2.5.1 Statut d'occupation des logements

Se loger est un des besoins fondamentaux qui participent à assurer le bien-être d'un individu, l'un de ceux dont la non satisfaction expose l'homme aux attaques extérieures de la nature et des hommes. Il est donc nécessaire, voire indispensable pour un ménage de disposer d'un logement.

Selon le statut d'occupation du logement, on distingue les ménages propriétaires, les ménages locataires et ceux logés gratuitement par un tiers. Au Cameroun, 63% des ménages sont propriétaires de leur logement, 24% en sont locataires et les autres ménages sont logés par un tiers. Ce profil national de la répartition des ménages, selon leur statut d'occupation du logement, est le même aussi bien dans les ménages dirigés par les hommes que dans ceux dirigés par les femmes. En effet, la proportion de ménages propriétaires de leur logement est de 64% parmi les ménages dirigés par les hommes et de 61% parmi ceux dirigés par les femmes. Par rapport au milieu de résidence, on note en milieu rural, une prédominance de la possession de son logement. On y relève également une présence relativement forte des ménages dirigés par des femmes logés gratuitement, comparativement aux ménages dirigés par des hommes. Ces deux statuts concernent environ 95% de ménages ruraux pauvres et 89 % de ménages ruraux non pauvres ; et ceci quel que soit le sexe du chef de ménage.

Tableau 2.5 : Répartition des ménages par statut d'occupation du logement selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage.

Statut d'occupation du logement	Pauvres						Non Pauvres						Ensemble			
	Rural			Urbain			Rural			Urbain			Sexe du CM			
	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	
	Masc	Fém		Masc	Fém		Masc	Fém		Masc	Fém		Masc	Fém		Total
Propriétaire	85,6	74,4	11,2*	55,7	61,2	-5,5*	72,1	73,2	-1,1*	33,8	38,4	-4,6*	63,5	61,4	2,1*	63
-Avec titre	5,3	8,2	-2,9*	21,3	21,7	-0,4	5,7	6,1	-0,4*	17	21,5	-4,5*	9,7	12,3	-2,6*	10,3
-Sans titre	80,3	66,2	14,1*	34,5	39,5	-5*	66,4	67	-0,6*	16,8	16,9	-0,1	53,8	49,1	4,7*	52,7
Location	4,2	5,9	-1,7*	35	27,6	7,4*	11,2	11,2	0	56,3	50,9	5,4*	23,9	23,8	0,1	23,8
Logé gratuitement	10,1	19,7	-9,6*	9,3	11,2	-1,9*	16,7	15,7	1*	9,9	10,8	-0,9*	12,6	14,8	-2,2*	13,1

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

Par rapport au niveau de vie, le statut d'occupation du logement ne permet pas de discriminer les ménages d'une manière générale et particulièrement selon le sexe du chef de ménage. En général, dans le milieu rural où vit la plus grande frange des ménages camerounais (64%), l'accès à la propriété du logement est presque acquis. Très souvent, le logement ou le terrain sur lequel est construit le logement est reçu en héritage. En milieu urbain par contre, la propriété du logement s'acquiert essentiellement par l'achat du logement lui-même ou du terrain sur lequel on construit la maison. Ainsi, plus qu'en milieu rural, le statut d'occupation a un pouvoir discriminant et ce n'est qu'en milieu urbain qu'une différence peut être attendue selon le genre.

Par ailleurs, si on considère que, pour un ménage, être logé par un proche est un facteur de vulnérabilité important dans la mesure où la perte de ce privilège mettrait ce ménage en situation délicate, alors on note qu'une plus grande proportion de ménages dirigés par les femmes sont dans cette situation. En effet, tout particulièrement en milieu rural, 19,7% de ménages dirigés par des femmes sont logés par un tiers contre 10,1% de ménages dirigés par des hommes.

2.5.2 Caractéristiques des logements et équipements

Le logement-type du ménage pauvre au Cameroun, au regard des caractéristiques les plus fréquentes, serait une habitation avec des murs en terre (brique ou terre battue), le sol en terre et le toit recouvert de tôle métallique ou de tuile. Les lieux d'aisance utilisés dans ce type de ménages seraient des latrines non aménagées et l'eau de boisson serait puisée dans une rivière. Le ménage s'éclairerait à la lampe tempête et ramasserait le bois pour la cuisson des aliments. Cette description sied aussi bien pour les ménages dont les chefs sont de sexe masculin que pour ceux dont les chefs sont de sexe féminin.

Le même exercice sur les ménages non pauvres donne les mêmes caractéristiques dominantes mais dans des proportions plus faibles, exception faite du sol qui, cette fois, est cimenté, et les latrines qui sont dans une bonne proportion aménagées. Pour ce type de logement, on aurait le choix entre l'éclairage à la lampe tempête et le recours à l'électricité tirée de chez un voisin. Les personnes vivant dans un tel ménage puiseraient leur eau de boisson à la rivière ou auprès d'un revendeur d'eau et cuiraient leur aliment au feu de bois, acheté ou ramassé.

Par ailleurs, si l'on tient compte des coûts des matériaux sur le marché et de leur disponibilité, un logement confortable serait un logement avec des murs en parpaing, un sol carrelé ou dallé. Le coût abordable de la tôle métallique a vulgarisé son utilisation et il faudrait pousser les analyses sur le type de tôle pour relever le caractère discriminant de ce matériau de construction.

Les ménages dirigés par les femmes sont défavorisés par rapport au logement, ceci quel que soit le niveau de vie. En effet, les maisons les plus confortables sont plus la propriété des ménages dont le chef est un homme. Ce sont aussi les ménages dirigés par des femmes qui ont le plus de difficultés au quotidien pour s'éclairer, s'approvisionner en eau et pour cuire leurs aliments.

Tableau 2.6 : Répartition des ménages par caractéristiques du logement selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage.

Caractéristiques du logement	Pauvres				Non pauvres			
	Sexe du chef de ménage		Différence Masculin Féminin	Ensemble	Sexe du chef de ménage		Différence Masculin Féminin	Ensemble
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Matériau du mur								
Pierre de taille	0,6	0,8	-0,2*	0,6	0,5	0,1	-0,5*	0,4
Planche	3,5	3,7	-0,2*	3,5	6,4	7,9	-1,5*	6,8
Nattes/chaumes	2,0	1,2	0,8*	1,8	1,0	0,4	0,6*	0,9
Carabot	5,9	7,0	-1,1*	6,1	7,9	8,2	-0,3*	8,0
Béton/parpaing	8,1	7,5	0,6*	7,9	31,3	29,2	2,1*	30,8
Pise/terre battue	23,5	19,6	3,9*	22,7	18,3	17,3	1*	18,1
Terre/brique simple	55,6	59,8	-4,2*	56,5	33,9	36,2	-2,3*	34,5
Matériau du sol								
Bois	0,0	0,0	0,0*	0,0	0,2	0,2	-0,1	0,2
Carreaux	0,4	0,2	0,2*	0,4	4,2	3,3	0,9*	4,0
Ciment	24,6	22,7	1,9*	24,2	56,5	54,0	2,6*	55,9
Terre	73,6	76,6	-3,0	74,3	38,0	41,8	-3,8	38,9
Autre	1,4	0,5	0,8*	1,2	1,1	0,7	0,4*	1,0
Matériau du toit								
Ciment	0,8	0,9	-0,1	0,8	2,5	2,6	-0,1	2,5
Nattes/chaumes	36,0	19,2	16,8*	32,3	15,9	10,8	5,1*	14,6
Tôle/tuile	60,4	75,8	-15,5	63,7	79,7	85,5	-5,8	81,1
Autre	2,9	4,1	-1,2	3,1	1,9	1,1	0,8*	1,7
Type des lieux d'aisance								
WC avec chasse eau	0,5	0,4	0,1*	0,5	10,7	8,6	2,1*	10,2
Latrines aménagées	21,8	19,4	2,4*	21,3	42,2	39,9	2,3*	41,6
Latrines non aménagées	67,1	68,3	-1,2*	67,4	41,9	44,9	-3*	42,6
Pas de WC	10,0	11,7	-1,7*	10,4	4,9	6,4	-1,5*	5,3
Autre	0,4	0,2	0,2*	0,4	0,3	0,1	0,2*	0,2
Source d'éclairage								
Groupe électrogène	0,2	0,0	0,2*	0,2	1,2	0,6	0,6*	1,0
Électricité non abonné à la SONEL	9,4	10,5	-1,1*	9,6	25,0	23,7	1,3*	24,6
Électricité abonné à la SONEL	12,9	12,5	0,4*	12,8	31,6	31,3	0,3*	31,6
Pétrole	69,8	70,1	-0,3*	69,8	39,7	40,0	-0,3*	39,7
Autre	7,7	6,9	0,8*	7,5	2,5	4,4	-1,9*	3,0
Approvisionnement en eau de boisson								
Robinet individuel	1,5	1,2	0,2*	1,4	12,0	11,7	0,4*	11,9
Robinet commun	3,1	3,6	-0,6*	3,2	7,3	7,9	-0,6*	7,4
Revendeur d'eau de robinet	8,3	8,8	-0,5*	8,4	20,7	24,3	-3,6*	21,6
Borne fontaine publique	9,4	11,3	-1,9*	9,8	8,8	10,4	-1,6*	9,2
Forage	11,7	11,1	0,6*	11,5	8,1	5,3	2,8*	7,4
Puits/source aménagée	18,5	15,7	2,8*	17,9	15,4	13,5	1,9*	14,9
Rivière/marigot/lac	47,1	47,2	-0,1	47,1	27,5	26,6	0,8*	27,3
Autre	0,5	1,1	-0,6*	0,6	0,4	0,4	0*	0,4
Source d'énergie pour la cuisine								
Électricité	0,2	0	0,2*	0,2	0,5	0,4	0,1*	0,5
Gaz	1,0	0,8	0,2*	1,0	19,1	17,5	1,6*	18,7
Pétrole	2,3	1,5	0,8*	2,1	10,7	10,1	0,6*	10,6
Bois acheté	16,4	17,9	-1,5*	16,7	23,5	24,1	-0,6*	23,6
Bois ramasse	78,0	78,3	-0,3*	78,1	41,8	44,9	-3,1*	42,6
Dérivés du bois	1,8	1,5	0,3*	1,7	2,4	2,8	-0,4*	2,5
Autre	0,3	0	0,3*	0,3	2,0	0,2	1,8*	1,5

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.5.3 Possession de biens durables

Dans l'ensemble, les équipements les plus fréquents au sein des ménages sont principalement le poste radio, le fer à repasser, le réchaud à pétrole et la bicyclette. Si l'on considère dans l'analyse le sexe du chef de ménage, alors les ménages dirigés par les hommes sont en général plus nombreux à posséder chacun de ces biens durables. Ceci est observé quels que soient le niveau de vie des ménages et leur milieu de résidence. Il est à noter que plusieurs biens durables sont essentiellement possédés par les ménages urbains. Il s'agit par exemple du téléphone mobile, du téléviseur, du ventilateur et de la cuisinière. Leurs taux de possession par les ménages ruraux sont très faibles.

Tableau 2.7 : Taux de possession de quelques biens durables par les ménages selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (en %).

Biens durables	Pauvres									Non pauvres								
	Rural			Urbain			Ensemble			Rural			Urbain			Ensemble		
	Sexe du CM		Diff.	Sexe du CM		Diff.	Sexe du CM		Diff.	Sexe du CM		Diff.	Sexe du CM		Diff.	Sexe du CM		Diff.
	Masc	Fém	Masc Fém	Masc	Fém	Masc Fém	Masc	Fém	Masc Fém	Masc	Fém	Masc Fém	Masc	Fém	Masc Fém	Masc	Fém	Masc Fém
Téléphone mobile	0,3	0,0	0,3*	2,7	6,8	-4,1*	0,6	1,0	-0,4*	1,8	0,9	0,9*	24,4	15,7	8,7*	11,5	7,7	3,8*
Téléphone fixe	0,1	0,0	0,1*	0,7	0,2	0,5*	0,2	0,0	0,2*	0,2	0,2	0	5,5	4,2	1,3*	2,5	2,1	0,4*
Téléviseur	2,8	0,9	1,9*	17,0	16,9	0,1	4,9	3,2	1,7*	10,9	6,0	4,9*	47,5	34,5	13*	26,7	19,0	7,7*
Poste radio	40,3	18,5	21,8*	64,3	39,2	25,1*	43,7	21,4	22,3*	56,9	28,4	28,5*	81,1	62,1	19*	67,3	43,8	23,5*
Chaîne musicale	2,2	0,2	2*	2,2	3,7	-1,5*	2,2	0,7	1,5*	5,1	2,3	2,8*	17,6	10,5	7,1*	10,5	6,0	4,5*
Réfrigérateur	0,5	0,7	-0,2*	6,6	4,9	1,7*	1,4	1,3	0,1	3,6	2,3	1,3*	27,1	20,5	6,6*	13,8	10,6	3,2*
Congélateur	0,5	0,1	0,4*	0,8	1,5	-0,7*	0,5	0,3	0,2*	2,0	2,8	-0,8*	10,2	8,7	1,5*	5,6	5,5	0,1
Ventilateur	1,6	1,1	0,5*	18,4	14,4	4*	4,0	3,0	1*	7,0	3,6	3,4*	46,0	35,0	11*	23,9	18,0	5,9*
Véhicule	0,3	0,1	0,2*	1,6	0,4	1,2*	0,5	0,2	0,3*	2,1	0,2	1,9*	11,1	4,0	7,1*	6,0	2,0	4*
Motocyclette	2,3	0,4	1,9*	4,4	0,0	4,4*	2,6	0,3	2,3*	5,9	0,4	5,5*	6,4	1,3	5,1*	6,1	0,8	5,3*
Bicyclette	22,3	3,4	18,9*	9,3	3,1	6,2*	20,4	3,3	17,1*	20,3	1,9	18,4*	5,8	1,5	4,3*	14,0	1,7	12,3*
Réchaud à pétrole	6,4	5,7	0,7*	37,5	36,4	1,1*	10,9	9,9	1*	20,2	13,8	6,4*	49,3	45,3	4*	32,7	28,2	4,5*
Réchaud à gaz	0,6	0,5	0,1	11,9	5,6	6,3*	2,2	1,2	1*	5,1	3,9	1,2*	35,9	29,3	6,6*	18,4	15,5	2,9*
Cuisinière	0,4	0,4	0	2,9	2,4	0,5*	0,7	0,7	0	3,4	2,2	1,2*	19,5	17,4	2,1*	10,3	9,1	1,2*
Bouteille à gaz	1,2	0,7	0,5*	13,0	11,5	1,5*	2,9	2,2	0,7*	8,1	6,1	2*	52,9	45,7	7,2*	27,5	24,2	3,3*
Fer à repasser	17,6	9,5	8,1*	34,6	34,9	-0,3*	20,0	13,0	7*	31,9	18,6	13,3*	66,6	54,5	12,1*	46,9	35,1	11,8*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.6 Pauvreté, éducation et sexe du chef de ménage

2.6.1 Alphabétisation

Au niveau national, le taux d'alphabétisation est de 68%. Les régions qui ont les niveaux d'alphabétisation les plus élevés sont celles de Douala, de Yaoundé, du Sud et dans une certaine mesure le Centre et le Littoral. A l'opposé, les zones les moins alphabétisées sont les trois provinces septentrionales (Adamaoua, Nord et Extrême-Nord). Par ailleurs c'est parmi les pauvres qu'on rencontre le plus de personnes analphabètes. En effet, la proportion de personnes de 15 ans ou plus qui ne savent ni lire, ni écrire une phrase simple en français ou en anglais est plus élevée parmi les populations des ménages pauvres.

Avec un taux d'alphabétisation de 71%, les adultes vivant dans des ménages dirigés par les femmes sont, en général, plus alphabétisés que ceux vivant dans les ménages dont le chef est de sexe masculin, pour lesquels le taux d'alphabétisation n'est que de 67%. Cette différence est plus marquée au sein des populations pauvres où 65% des personnes vivant dans des ménages dirigés par les femmes sont alphabètes contre 55% de ceux vivant dans des ménages dirigés par les hommes. Le cas des populations non pauvres est intéressant à relever car dans ce groupe, les personnes vivant dans les ménages dirigés par les hommes sont plus alphabétisées.

Tableau 2.8 : Taux d'alphabétisation des adultes par région selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage.

Région	Pauvres				Non pauvres				Ensemble			
	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Douala	93,8	91,1	2,7*	93,3	94,6	91,9	2,7*	94,1	94,6	91,8	2,8*	94,0
Yaoundé	90,8	91,4	-0,6*	90,9	95,3	94,1	1,2*	95,0	94,7	93,8	0,9*	94,5
Adamaoua	28,1	35,8	-7,7*	29,0	48,0	46,9	1,1*	47,8	39,0	43,0	-4*	39,6
Centre	83,5	79,8	3,7*	82,6	87,2	65,7	21,5*	82,6	85,6	72,4	13,2*	82,6
Est	56,3	57,2	-0,9*	56,4	69,6	66,4	3,2*	69,1	64,4	63,7	0,7*	64,3
Extrême-Nord	23,2	27,1	-3,9*	23,5	25,0	29,6	-4,6*	25,5	24,1	28,4	-4,3*	24,4
Littoral	79,5	66,9	12,6*	76,7	85,4	72,7	12,7*	82,6	83,6	70,9	12,7*	80,7
Nord	25,8	31,0	-5,2*	26,2	38,6	28,4	10,2*	37,2	32,9	29,1	3,8*	32,5
Nord-Ouest	71,9	64,9	7*	70,0	83,2	63,6	19,6*	78,5	78,0	64,3	13,7*	74,5
Ouest	71,9	65,4	6,5*	70,7	82,5	68,4	14,1*	79,4	78,4	67,4	11*	76,1
Sud	85,4	77,1	8,3*	83,7	92,3	80,6	11,7*	90,0	90,4	79,6	10,8*	88,2
Sud-Ouest	69,8	84,0	-14,2*	72,8	87,3	80,6	6,7*	85,6	81,9	81,5	0,4*	81,8
CAMEROUN	54,5	65,0	-10,5*	56,2	74,7	73,1	1,6*	74,3	67,4	70,6	-3,2*	68,0

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.6.2 Niveau d'instruction

Dans l'ensemble, 71% des individus ont un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le primaire et 19% ont fait le premier cycle du secondaire. L'introduction du sexe du chef de ménage dans l'analyse révèle de nombreuses disparités.

Au sein de la population des pauvres, 83% de personnes vivant dans les ménages dirigés par des femmes ont un niveau d'instruction qui ne dépasse pas le primaire. Ce groupe représente 86% de la population des personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes. Par ailleurs, les pauvres dont le niveau d'instruction est le premier cycle du secondaire, sont relativement plus nombreux au sein des populations dirigées par des femmes.

Pour ce qui est de la population des non pauvres, ceux qui ne dépassent pas le niveau primaire représentent 63% des personnes vivant dans des ménages dirigés par des hommes et 61% de ceux vivant dans des ménages dirigés par des femmes.

Tableau 2.9 : Proportion de personnes par niveau d'instruction selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (en %).

Niveau d'instruction	Pauvres				Non pauvres				Ensemble			
	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Sans niveau	35,5	24,4	11,1*	33,6	20,4	18,3	2,1*	20,0	26,5	20,5	6*	25,3
Primaire	50,5	58,4	-7,9*	51,8	42,3	42,7	-0,4*	42,3	45,6	48,4	-2,8*	46,1
Secondaire premier cycle	11,5	14,6	-3,1*	12,0	22,4	24,3	-1,9*	22,7	18,0	20,8	-2,8*	18,5
Secondaire second cycle	2,2	2,4	-0,2*	2,2	10,1	11,1	-1*	10,3	6,9	7,9	-1*	7,1
Supérieur	0,4	0,2	0,2	0,3	5,0	3,7	1,3*	4,7	3,1	2,4	0,7*	3,0
Ensemble	100	100	////////	100	100	100	////////	100	100	100	////////	100

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.6.3 Scolarisation

Parmi les priorités de l'éducation telles que présentées dans la stratégie du gouvernement pour ce secteur, figure l'universalité de l'enseignement primaire, qui vise à assurer l'éducation de base à tous les enfants camerounais. L'objectif fixé est de parvenir à un taux de scolarisation de 100% à l'horizon 2015.

Le taux net de scolarisation du Cameroun, en 2001, se situait à environ 79%. Dans les ménages dirigés par les femmes, 86% des enfants de 6 à 14 ans étaient scolarisés, contre 77% seulement dans les ménages dont le chef est de sexe masculin. Ces statistiques en disent long sur les efforts qui doivent être faits pour atteindre l'éducation pour tous les enfants et particulièrement ceux qui vivent dans les ménages dirigés par les hommes.

Avec les taux nets de scolarisation les plus bas, la partie septentrionale du pays est de loin celle pour laquelle les efforts doivent être les plus considérables. Dans les régions de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, on note une plus forte scolarisation des enfants dans les ménages dirigés par des femmes par rapport aux enfants des ménages dont le chef est un homme. Les taux de scolarisation pour les ménages dirigés par des femmes sont respectivement de 74% et 54% pour l'Adamaoua et l'Extrême-Nord, contre 58% et 46% pour les ménages dirigés par des hommes. Dans la région du Nord par contre, ce sont les ménages dirigés par les hommes qui envoient relativement le plus d'enfants à l'école par rapport aux ménages dirigés par des femmes. Les taux de scolarisation sont respectivement de 52% et 45% pour les enfants de ces deux types de ménages.

De manière générale, et quel que soit le niveau de vie, les enfants des ménages dirigés par les femmes sont en proportion plus scolarisés que ceux des ménages dont le chef est de sexe masculin. Des exceptions sont cependant relevées d'une part dans les ménages pauvres de Yaoundé et du Sud, et d'autre part dans les ménages non pauvres du Nord, du Nord-Ouest et du Sud.

Au niveau régional, parmi les ménages dirigés par les femmes, ceux dans lesquels la fréquentation scolaire est la plus faible sont les ménages pauvres du Nord ; le taux de scolarisation y est de 36%. Ce groupe est suivi de celui des ménages non pauvres de la même province dont le taux de scolarisation est de 51%. Quant aux ménages dirigés par des hommes, les taux nets de scolarisation les plus faibles sont ceux des ménages pauvres de l'Extrême-Nord (43%), du Nord (47%) et ceux des ménages non pauvres de l'Extrême-Nord (51%).

Si on considère les dépenses d'éducation, les ménages consacrent au niveau national en moyenne 5,4% de leurs ressources financières à l'éducation de leurs enfants. En milieu urbain, cette moyenne est de 7,1% contre 3,5% en milieu rural. Dans les ménages dirigés par les femmes, qu'ils soient urbains ou ruraux, les parts des dépenses consacrées à l'éducation sont légèrement plus élevées que celles des ménages dont le chef est un homme.

Les sacrifices que consentent les ménages pour l'éducation de leurs enfants peuvent, davantage, être perçus à travers la prise en compte des dépenses effectives par enfant. De ce point de vue, les ménages dont le chef est de sexe masculin dépensent en moyenne 80 115 FCFA par an, pour que l'éducation d'un enfant soit assurée. Ce montant est de 65 445 FCFA dans les ménages dirigés par les femmes. Quel que soit le niveau de vie, les femmes chefs de ménage dépensent moins d'argent pour l'éducation d'un enfant que leurs homologues hommes.

Tableau 2.10 : Taux de scolarisation (en %), dépense annuelle moyenne d'éducation par enfant (en FCFA), part des dépenses d'éducation dans le budget (en %) ; par région, milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage.

	Pauvres				Non pauvres				Ensemble			
	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total	Sexe du CM		Différence Masculin Féminin	Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Taux de scolarisation												
Douala	90,8	96,7	-5,9*	91,9	96,7	96,6	0,1	96,7	96,0	96,6	-0,6*	96,1
Yaoundé	92,5	79,4	13,1*	89,5	94,6	96,3	-1,7*	95,1	94,3	94,2	0,1	94,3
Adamaoua	50,3	59,7	-9,4*	51,7	68,7	86,0	-17,3*	72,7	57,7	73,6	-15,9*	60,7
Centre	91,8	91,1	0,7*	91,7	90,4	97,1	-6,7*	91,7	91,1	93,5	-2,4*	91,7
Est	76,0	84,3	-8,3*	77,5	80,4	86,5	-6,1*	81,3	78,1	85,3	-7,2*	79,3
Extrême-nord	42,9	54,0	-11,1*	44,2	50,9	52,7	-1,8*	51,0	45,9	53,7	-7,8*	46,7
Littoral	91,2	92,1	-0,9*	91,4	96,8	96,6	0,2	96,7	94,3	94,8	-0,5*	94,4
Nord	46,9	36,2	10,7*	46,3	61,1	51,3	9,8*	59,9	52,1	45,0	7,1*	51,5
Nord-ouest	84,3	89,4	-5,1*	86,0	94,0	92,4	1,6*	93,7	88,6	90,4	-1,8*	89,1
Ouest	90,5	92,8	-2,3*	91,0	96,3	94,0	2,3*	95,7	93,5	93,4	0,1*	93,5
Sud	92,9	85,7	7,2*	91,2	94,5	89,0	5,5*	92,9	93,9	87,9	6*	92,3
Sud-ouest	85,4	89,6	-4,2*	86,1	96,2	96,1	0,1	96,2	91,1	94,1	-3*	91,8
CAMEROUN	68,7	81,3	-12,6*	71,1	84,6	90,8	-6,2*	85,9	76,9	86,4	-9,5*	78,8
Part des dépenses d'éducation dans le budget des ménages												
Urbain	6,5	7,5	-1	6,7	7,0	7,4	-0,4	7,1	7,0	7,4	-0,4	7,1
Rural	3,3	4,1	-0,8	3,4	3,5	3,6	-0,1	3,6	3,5	3,7	-0,2	3,5
CAMEROUN	3,8	4,7	-0,9	4,0	5,6	6,0	-0,4	5,7	5,3	5,8	-0,5	5,4
Dépenses d'éducation par élève dans les ménages												
Urbain	65 115	66 020	-905	65 307	174 319	136 478	37 841	164 560	160 203	129 212	30 991	152 385
Rural	25 762	22 904	2 858	25 139	46 750	31 020	15 730	42 989	38 283	27 977	10 306	35 905
CAMEROUN	31 404	28 903	2 501	30 861	101 933	79 260	22 673	96 325	80 115	65 445	14 670	76 620

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

2.7 Pauvreté, activité économique et sexe du chef de ménage

L'activité économique est la principale source de revenu des ménages, plus encore, celle du chef de ménage. Le taux d'activité est de 89% pour les chefs de ménages femmes, et 96% pour ceux de sexe masculin. Cependant, dans les deux sous-populations, les chefs de ménages exercent en majorité dans l'agriculture. Ce secteur occupe 50,2% de chefs de ménage de sexe féminin et 46,5% de chefs de ménages de sexe masculin.

Tableau 2.11 : Répartition des ménages et taux de ménages pauvres par groupe socioéconomique selon le sexe du chef de ménage (en %)

Groupe socioéconomique	structure		Taux de ménage pauvre		
	Sexe du chef de ménage		Sexe du chef de ménage		Différence Masculin Féminin
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	
Cadres et patrons du public	4,6	2,0	6,1	2,9	3,2*
Autres salariés du public	5,8	3,7	18,5	16,2	2,3*
Cadres et patrons du privé non agricole	7,3	3,3	10,0	5,2	4,8*
Autres salariés du privé non agricole	14,7	5,8	14,5	10,3	4,2*
Exploitants et dépendants agricoles	46,5	50,2	45,8	40,3	5,5*
Travailleurs à compte propre de l'informel non agricole	11,5	17,1	25,9	17,5	8,4*
Chômeurs	4,2	7,2	19,9	9,5	10,4*
Retraités	1,8	0,8	16,8	0,0	16,8*
Autres Inactifs	3,6	9,9	36,1	21,2	14,9*

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

Malgré leur forte présence sur le marché du travail, les femmes responsables de ménages n'accèdent que très faiblement aux emplois du secteur formel. La proportion de femmes chef de ménages ayant un emploi dans ce secteur n'est que de 15%, contre 33% pour les chefs de ménages de sexe masculin.

L'analyse des groupes socioéconomiques auxquels appartiennent les individus selon le niveau de vie, fait apparaître que 46% d'actifs occupés pauvres sont des opérateurs agropastoraux. Ces derniers ne constituent que 27% d'actifs occupés non pauvres. La considération du sexe du chef de ménage permet d'observer que la proportion des opérateurs agricoles (exploitants et travailleurs) est plus élevée parmi les actifs issus des ménages dirigés par les hommes, que celle des opérateurs agricoles issus des ménages dirigés par les femmes.

Les personnes qui mènent une activité informelle constituent le deuxième groupe socioéconomique le plus représenté dans les ménages après celui des opérateurs agropastoraux. Par ailleurs, le taux de chômage est plus élevé dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes. De même, la proportion de personnes inactives est plus grande dans les ménages dirigés par les femmes que dans ceux dirigés par les hommes.

Tableau 2.12 : Répartition de la population par groupe socioéconomique selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage

Groupe socioéconomique	Pauvres				Non pauvres				Ensemble			
	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Total	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Total	Sexe du CM		Diff. Masc Fém	Total
	Masculin	Féminin			Masculin	Féminin			Masculin	Féminin		
Travailleurs du public	1,2	1,0	0,2	1,2	5,1	3,4	1,7*	4,8	3,6	2,6	1*	3,4
Travailleurs du Privé Formel	1,8	1,6	0,2*	1,8	8,2	5,5	2,7*	7,7	5,8	4,2	1,6*	5,5
Opérateurs agricoles	47,4	41,6	5,8*	46,4	27,4	24,2	3,2*	26,7	35	30,1	4,9*	34,1
Travailleurs informels	10,5	9,3	1,2*	10,3	15,1	16,8	-1,7*	15,5	13,4	14,2	-0,8*	13,5
Chômeurs	7,9	10,2	-2,3*	8,3	12,6	14,7	-2,1*	13	10,8	13,2	-2,4*	11,2
Inactifs	31,2	36,3	-5,1*	32,1	31,6	35,5	-3,9*	32,4	31,4	35,8	-4,4*	32,3
Total	100	100	////////	100	100	100	////////	100	100	100	////////	100

* Différence significative au seuil de 5%

Source : ECAM II, INS.

En définitive, les ménages camerounais diffèrent assez par rapport à leur nature et au sexe de leur chef. Il est dès lors normal qu'ils soient différemment affectés par la pauvreté. Cependant, dans cette affection différenciée, les ménages dirigés par les femmes semblent relativement moins touchés par le phénomène que ceux dont le chef est un homme. Seulement, dès que l'analyse porte sur des variables qui concernent le cadre de vie (logement, possession de certains biens durables) les ménages des femmes deviennent moins avantagés. Dès lors, il devient assez délicat de dire que la pauvreté a un visage féminin au Cameroun.

CHAPITRE 3. TEST DU BIAIS DE GENRE DANS LES MENAGES CAMEROUNAIS

Certains résultats mis en évidence dans les chapitres précédents seraient la conséquence d'un biais de genre. En effet, le taux d'analphabétisme plus élevé chez les femmes, le taux de scolarisation bas chez les jeunes filles et leur moins bon état sanitaire par rapport à celui des jeunes garçons, résulteraient de la préférence des parents pour les enfants de sexe masculin, qui négligeraient quelque peu ceux de sexe féminin.

Ce chapitre teste l'hypothèse de l'existence d'un biais de genre dans les ménages. L'on cherche ainsi à déceler d'éventuelles inégalités liées au genre dans l'allocation des ressources à l'intérieur des ménages. Les questions auxquelles l'on tente d'apporter des réponses sont de savoir si les garçons et les filles sont traités de façon égalitaire au sein des ménages, quelle est l'ampleur des écarts, s'il y en a, et des différences entre les régions du pays s'il en existe, et quelles leçons peuvent être tirées par rapport à la mesure du bien-être. Cette dernière interrogation est très importante, car généralement, il est fait l'hypothèse dans le calcul de l'indicateur de bien être d'une répartition égalitaire des ressources du ménage (c'est le cas dans les travaux d'analyse de l'ECAM II).

Il est successivement abordé dans la suite: la démarche méthodologique adoptée, les données, l'estimation des modèles spécifiés, la présentation des résultats obtenus et les analyses qui en découlent.

3.1 Démarche méthodologique

L'inégalité intra-ménage peut être appréciée au moyen des indicateurs traditionnels d'inégalité si certaines conditions sont remplies. Notamment, si les ménages ont des grandes tailles et si la distribution des revenus en leur sein est connue, il est possible d'apprécier la nature égalitaire ou non de cette distribution, en calculant par exemple, un coefficient de Gini. Dans les mêmes conditions, il est possible d'apprécier le biais de genre en faisant par exemple, le rapport des revenus alloués aux individus de sexe masculin à ceux alloués aux individus de sexe féminin. Dans la pratique, les conditions souhaitées ne sont pas réunies et l'on recourt aux méthodes empiriques.

Plusieurs auteurs se sont intéressés à la question de l'inégalité intra-ménage en général et du biais de genre en particulier¹². Certains ont développé des approches spécifiques basées sur les dépenses des ménages. Nous utilisons celle exposée par Deaton (1997) en raison de sa pertinence et de la simplicité de sa mise en oeuvre.

Le principe de cette méthodologie dite des taux d'équivalent-dépense est simple (voir Encadré pour un exposé détaillé). Il part du fait que lorsqu'il y a une augmentation de la taille du ménage (par exemple la naissance d'un enfant), deux effets sont observés dans la consommation des adultes en vue de faire face à la nouvelle situation:

- l'effet de revenu qui consiste en une réduction "quantitative" de la consommation des adultes;
- l'effet de substitution qui représente l'ensemble des réaménagements opérés dans la structure de consommation des adultes.

¹² Par exemple: Haddad et Kanbur (1989), Doss (1994), Deaton (1997), Lachaud (1997), etc.

L'effet de revenu dans le cas des biens exclusivement ou quasi-exclusivement consommés par les adultes (biens adultes) traduit en quelque sorte l'effort que ceux-ci font pour accueillir le nouveau venu dans le ménage. A partir du moment où cette nouvelle arrivée dans le ménage peut concerner un individu de sexe masculin ou de sexe féminin, l'on est intéressé de savoir si l'effort ainsi consenti par les adultes serait le même. Si tel est le cas, l'on conclura à une absence de biais de genre. Si par contre il y a une différence significative, alors l'on aura mis en évidence un biais de genre en faveur du sexe pour lequel l'effort consenti par les adultes est le plus important.

Encadré : Fondements théoriques de la méthodologie du *taux d'équivalent-dépense*

L'on considère un ménage composé de deux groupes d'individus : les adultes (A) et les enfants (E). La prise des décisions incombe aux adultes, mais l'on cherche à définir une règle de répartition qui permette la distribution des ressources totales du ménage entre les enfants et les adultes. Le revenu du ménage est versé aux adultes qui le répartissent entre les enfants et eux-mêmes. La part des enfants est déterminée par leur nombre et leurs caractéristiques socio démographiques, en particulier le sexe et l'âge.

Les fonctions d'utilité des deux groupes d'individus peuvent s'écrire $U^A(q^A)$ et $U^E(q^E)$ respectivement pour les adultes et les enfants. q^A et q^E sont les vecteurs de biens de consommation exclusive respectivement pour les adultes et les enfants.

L'on fait l'hypothèse que l'allocation des ressources entre les membres du ménage est efficace¹³. Le choix optimal de A est la solution du programme (P) suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Max } U^A(q^A) \\ & \text{s/c } p^A \cdot q^A = \theta(y, p, z^A, z^E) \end{aligned}$$

où p est le vecteur prix de tous les biens, p^A est le prix des biens consommés par les adultes et $\theta(y, p, z^A, z^E)$ est la règle de répartition, la fonction qui détermine le montant total des ressources que A reçoit en fonction des prix des biens, de l'ensemble des ressources du ménage (y) et des caractéristiques des enfants (z^E).

La solution du programme (P) est un ensemble de fonctions de demande :

$$\begin{aligned} q_i^A &= g_i^A(y^A, p, z^A, z^E) & (1) & \text{ où } z^A \text{ et } z^E \text{ sont les caractéristiques respectivement des adultes et des enfants} \\ \text{et } y^A &= \theta(y, p, z^E, z^A) & (2) & \text{ est le montant total de ressources allouées aux adultes par la règle de répartition.} \end{aligned}$$

L'on note que les caractéristiques des enfants affectent la demande des adultes de deux manières dans l'équation (1) : D'abord directement à travers la fonction de demande, c'est l'effet de substitution et ensuite à travers le montant qu'ils perçoivent par la règle de répartition, c'est l'effet de revenu.

L'effet de revenu est la réduction de la consommation des adultes et l'effet de substitution quant à lui représente tous les réaménagements dans la structure de consommation des adultes. Ces deux effets permettent de faire face à la nouvelle situation.

La fonction de demande correspondante à (1) pour les enfants est : $q_i^E = g_i^E(y^E, p, z^A, z^E)$
Et la demande observable du ménage pour le bien i est : $q_i = q_i^A + q_i^E$.

Pour identifier la règle de répartition, nous devons ajouter les hypothèses suivantes :

(i) Les consommations individuelles des deux groupes d'individus du ménage sont séparément observables pour certains biens. (ii) Certains de ces biens sont consommés de façon exclusive par un seul des deux groupes d'individus du ménage.

L'on connaît dans la littérature des biens dits biens-adultes consommés exclusivement ou quasi-exclusivement par les adultes qui respectent les deux hypothèses précédentes. Il s'agit du tabac, des boissons alcooliques, de l'habillement pour adulte, etc. Ceux-ci permettent l'identification de la règle de répartition.

¹³ Le critère d'efficacité signifie qu'il est impossible d'améliorer la situation d'un membre du ménage (en terme de montant de ressources alloué) sans détériorer celle de l'autre. Voir Doss (1994) pour les tests de cette hypothèse.

Si l'on suppose qu'il n'y a pas de substitution entre les biens adultes ou du moins entre certains d'entre eux, le seul effet qui affecte la consommation de ces biens lorsqu'il y a un changement dans le nombre ou plus généralement dans les caractéristiques des enfants est l'effet de revenu.

Le résultat formel s'écrit :

$$\left(\frac{\partial q_i^A}{\partial z^E} \right) = \left(\frac{\partial \mathbf{q}}{\partial z^E} \right) \quad (3)$$

$$\left(\frac{\partial q_i^A}{\partial y} \right) = \left(\frac{\partial \mathbf{q}}{\partial y} \right)$$

Le rapport du membre de droite est appelé *taux d'équivalent-dépense*. Il est le même pour tous les biens-adultes et il permet de mesurer en unités de revenu les effets des modifications des caractéristiques des enfants sur la part de revenus des adultes. En particulier en ce qui concerne notre étude, il permet d'évaluer l'effet d'un enfant supplémentaire selon son sexe sur la consommation exclusive des adultes. Ainsi, si les taux d'équivalent dépense sont les mêmes pour un garçon supplémentaire et une fille supplémentaire, on conclura à un traitement égalitaire des enfants et donc à l'absence du biais de genre dans les ménages. Par contre, il y aura un biais de genre si ces ratios sont différents.

La justification de ce résultat est que les parents auront tendance à réduire les dépenses qu'ils affectent à leur propre consommation plus pour les enfants du sexe pour lequel ils ont un penchant.

L'effort consenti par les adultes est mesuré par les taux d'équivalent-dépense dont le calcul nécessite la spécification et l'estimation des paramètres des équations de demande des biens adultes. Avant cela, il faut sélectionner les biens adultes ou quasi-adultes, candidats parmi tous les potentiels.

3.2 Données

La nomenclature des produits utilisés lors de l'ECAM II permet d'identifier un certain nombre de biens adultes ou potentiellement adultes. Nous en retenons six parmi lesquels certains regroupements peuvent s'opérer. Le tableau 3.1 récapitule les postes tels que réunis pour constituer les biens adultes candidats.

Les dépenses sur les biens retenus peuvent être obtenues à partir des relevés journaliers des dépenses qui s'étendent sur 15 jours ou à partir du relevé rétrospectif. Nous utilisons dans ce travail les relevés journaliers pour ce qui est des biens alimentaires (boissons alcoolisées prises dans le ménage, cigarettes, diverses boissons prises hors du ménage) et les relevés rétrospectifs pour ce qui est des biens non alimentaires (habillement pour homme et femme, jeux). L'annualisation de ces dépenses a ainsi tenu compte des périodes de référence sur lesquelles chacune d'elle a été saisie (15 jours pour les dépenses alimentaires et 6 mois pour les dépenses non alimentaires).

Tableau 3.1: Construction des biens adultes à partir des postes de la nomenclature des produits

Bien adulte	Codes des postes de dépenses regroupés	Biens inclus	Autre regroupement possible
Alcool (boissons alcoolisées prises dans le ménage)	01911 à 01919	- Vin de palme ou de raphia - Bière industrielle - Bière de maïs et kwata - Vin et vermouth - Whisky et spiritueux - Autres boissons alcooliques locales - Autres boissons alcooliques importées	Boissons
Bar (boissons de toute nature prises hors du ménage)	09111 à 09119 09121 à 09129 09131 à 09139	- Vin de palme ou de raphia, - Bière industrielle, Bière de maïs et kwata - Vin et vermouth, Whisky et spiritueux - Autres boissons alcooliques locales - Autres boissons alcooliques importées - Limonade et orangeade, jus de fruits - Eau minérale, Soda water et autres - Thé, café, produits cacaotés, infusion, etc.	
Tabac (tabacs et cigarettes)	01951 à 01959, 01961 et 01962	- Tabac séché en feuilles - Tabac écrasé à priser - Tabac à chiquer - Tabac et cigarettes locaux - Tabac et cigarettes importés - Cigarettes et autres tabacs non industriels	
Habillement pour homme (vêtements et articles chaussants)	02111 à 02119 02141 à 02149 02211 à 02219	-Gandoura et boubou -Manteau, imperméable ou par-dessus -Saharienne, veste, costume, ensemble -Pantalon, culotte, short -Chemise et chemisette -Tricot, pull-over, sous-vêtement, vêtement de nuit et autre vêtement de dessus ou lingerie pour homme -Chaussure de ville, sabot, sandalette - Chaussure en plastique et autre chaussure	Habillement pour adulte
Habillement pour femme (vêtements et articles chaussants)	02121 à 02129 02151 à 02159 02221 à 02229	-Gandoura et boubou -Manteau, imperméable ou par-dessus -Tailleur ou ensemble, veste, robe, -Pantalon, jupe, culotte, short -Chemisier et chemisette -Tricot, pull-over, sous-vêtement, vêtement de nuit et autre vêtement de dessus ou lingerie pour femme -Chaussure de ville, sabot, sandalette - Chaussure en plastique et autre chaussure	
Jeux	07510, 07520, 07530, 07540, 07550, 07590	-PMUC, Footpools, Loto, Jackpot et autres jeux avec ou sans gains financiers	

Source: ECAM II, INS.

Des corrections ont été apportées aux données d'origine. Dans un premier temps, nous avons exclu du champ d'investigation les ménages dont les chefs ne sont pas adultes, et dans lesquels il n'y a aucun adulte (individu de 15 ans ou plus). La démarche méthodologique, telle que décrite étant basée sur le comportement des dépenses des adultes en fonction des caractéristiques des enfants, les ménages composés uniquement d'enfants n'ont pas d'intérêt analytique. Ainsi, sept enregistrements représentant 0,06% de ménages de l'échantillon ont été supprimés.

Nous avons dans un deuxième temps corrigé les dépenses jugées extrêmes. A été considérée comme dépense extrême toute dépense y sur un bien donné telle que $\text{Log}(y)$ n'est pas contenu dans l'intervalle $[\text{Moyenne}(\text{Log}Y) \pm 2 \times \text{Ecart type}(\text{Log}Y)]$; où Y est la série des dépenses non nulles sur ce bien. La valeur de la dépense correspondant à la moyenne de $\text{Log}Y$ a été imputée à ces valeurs extrêmes. Une cinquantaine de données sur plus de 71 150 ont ainsi été corrigées.

3.3 Estimation

Nous utilisons une spécification fonctionnelle linéaire de la courbe de demande d'Engel. Cette formulation relie la part des dépenses sur chaque bien au logarithme de la dépense totale du ménage ainsi qu'aux caractéristiques socio-économiques et démographiques de ce dernier. Une telle formulation a l'avantage d'être théoriquement cohérente avec la fonction d'utilité, et empiriquement facile à estimer par des méthodes économétriques. Elle s'écrit :

$$w_i = \mathbf{a}_i + \mathbf{b}_i \ln(x/n) + \mathbf{h}_i \ln(n) + \sum_{k=1}^{K-1} \mathbf{g}_{ik} (n_k / n) + \mathbf{d}_i \mathbf{z} + u_i \quad (1)$$

$w_i = (p^i q^i) / x$ est le coefficient budgétaire du bien i où x est la dépense de consommation finale totale du ménage¹⁴, p^i le prix du bien i et q^i la quantité totale du bien i consommée par le ménage ;

n est la taille du ménage et donc (x/n) est la dépense par tête du ménage ;

n^k est le nombre d'individus du ménage faisant partie du groupe démographique k ;

\mathbf{z} est un vecteur des autres caractéristiques socio démographiques du ménage ;

u^i est le terme d'aléa ;

\mathbf{a}_i , \mathbf{b}_i , \mathbf{h}_i , \mathbf{g}_{ik} ($k=1, 2, \dots, K$) et \mathbf{d}_i sont des paramètres à estimer. Si \mathbf{b}_i est supérieur à 0, alors la part de la dépense consacrée au bien i croît avec la dépense et l'élasticité revenu du bien i est supérieure à 1, on est en présence d'un bien de luxe. Si par contre $\mathbf{b}_i < 0$, l'élasticité revenu est inférieure à 1 et on est en présence d'un bien nécessaire.

\mathbf{h}_i quant à lui donne la sensibilité de la part de la dépense affectée au bien i suite aux modifications de la taille du ménage.

Un groupe démographique est obtenu en combinant le sexe (masculin ou féminin) avec une tranche d'âge. 14 groupes démographiques sont retenus ($K=14$). Les individus de sexe masculin des tranches d'âge 0-4 ans, 5-9 ans, 10-14 ans, 15-19 ans, 20-24 ans 25-54 ans, 55 ans et plus ; et les individus de sexe féminin des mêmes tranches d'âge. Cependant, pour éviter le problème de colinéarité avec le terme constant, seuls 13 groupes sont pris en compte dans l'estimation, le groupe des individus de sexe féminin de 55 ans et plus est considéré comme le groupe de référence.

¹⁴ Pour sa construction, voir INS, *Document de méthodologies, ECAM II, 2003*.

Pour ce qui est du vecteur z des autres caractéristiques socio démographiques du ménage, nous considérons sept variables :

- (i) la région de résidence : Douala, Yaoundé (référence), Adamaoua, Centre (Yaoundé non compris), Est, Extrême-Nord, Littoral (Douala non compris), Nord, Nord-Ouest, Ouest, Sud, Sud- Ouest ;
- (ii) le milieu de résidence : urbain (référence), rural ;
- (iii) le sexe du chef de ménage : masculin, féminin (référence) ;
- (iv) le groupe socioéconomique du chef de ménage : employé du public (référence), employé du privé formel, opérateur agricole, opérateur de l'informel non agricole, chômeur, inactif ;
- (v) la classe d'âge à laquelle appartient le chef du ménage : moins de 20 ans, 20-29 ans, 30-39 ans, 40-49ans, 50-59ans, 60 ans ou plus (référence) ;
- (vi) le niveau d'instruction du chef de ménage : non scolarisé, primaire, 1^{er} cycle du secondaire, 2nd cycle du secondaire et supérieur (référence) ;
- (vii) la religion du chef de ménage : catholique, protestant, musulman, autre religion (référence).

L'estimation de l'équation (1) donne une première appréciation du biais de genre: Si les coefficients g^{ik} des garçons sont significativement différents de ceux des filles, alors le comportement des adultes est discriminatoire. Ainsi, parmi les ménages ayant le même niveau de dépenses, la même taille et le même nombre d'adultes, la part des dépenses consacrées au bien considéré est fonction de la répartition des enfants par sexe. Si, en particulier, les coefficients g^{ik} pour les garçons sont inférieurs à ceux des filles (les paramètres estimés étant tous négatifs), alors les adultes font de plus grands sacrifices pour les garçons.

Cette évidence de discrimination peut être retrouvée autrement en calculant l'effet d'un individu additionnel sur la dépense totale du ménage. Ce coefficient d'élasticité qu'on a appelé taux d'équivalent-dépense, s'écrit de la manière suivante (tel que défini par l'équation (3) de l'encadré) :

$$p_{ij} = \frac{(\partial q_i / \partial n_j) / (\partial q_i / \partial x)}{(x/n)} = \frac{(h_i - b_i) + g_{ij} - \sum_{k=1}^{K-1} g_{ik} (n_k/n)}{(b_i + w_i)} \quad (2)$$

b_i , h_i et g^{ij} ($k=1, 2, \dots, K-1$) sont les paramètres obtenus de l'estimation de l'équation (1). Par convention $g^{iK}=0$ (K représente le groupe des individus de sexe féminin de 55 ans et plus).

Si $p_{ij}=1$, cela signifie qu'un individu additionnel appartenant au groupe démographique j a le même effet sur la dépense du ménage consacrée au bien i qu'aurait une variation proportionnelle à 1 de la dépense par tête du ménage.

Les taux d'équivalent-dépense pour les enfants devraient être négatifs puisqu'un enfant additionnel requiert des ressources prélevées dans celles affectées à la consommation des biens adultes. En outre, ces taux pour les enfants des deux sexes devraient être égaux selon le groupe démographique considéré. Leur différence, si elle est mise en évidence, traduirait une situation de biais de genre, la préférence des adultes allant au sexe pour lequel le taux sera le plus grand en valeur absolue.

Compte tenu du fait que les dépenses pour les biens adultes ne sont pas effectuées par tous les ménages, une estimation directe par la méthode des moindres carrés ordinaires (MCO) de l'équation (1), même si elle se restreignait uniquement aux ménages ayant effectivement effectué une dépense, serait inadéquate [Maddala (1983), Gourieroux (1989), Berndt (1991)].

En effet, d'abord, si tous les ménages sont pris en compte dans l'estimation, le nuage de points serait mal décrit par une équation linéaire, puisqu'il contient deux parties nettement différentes, une partie comportant les points représentant les ménages dont la dépense est positive et une autre partie comportant les ménages dont la dépense est nulle. Egalement, l'hypothèse de la loi continue habituellement faite sur les perturbations n'est pas adaptée, puisque la valeur 0 est observée avec une probabilité non nulle. Si par contre l'on se restreint uniquement aux ménages dont la dépense observée est positive, l'application de la méthode des MCO conduit à des estimateurs biaisés¹⁵.

Nous avons donc adopté une méthode d'estimation en deux étapes, la méthode de Heckman, qui a l'avantage de corriger le biais de sélection, améliorant la précision des estimateurs. La première étape de cette méthode estime par un modèle Probit la variable de choix définie comme suit :

$$y_i = \begin{cases} 1 & \text{si } w_i > 0 \\ 0 & \text{sinon} \end{cases} \quad \text{où } w_i \text{ est le coefficient budgétaire du bien } i.$$

Les variables retenues comme explicatives du choix sont les suivantes : le sexe du chef de ménage, la classe d'âge du chef de ménage, la taille du ménage en classes, le niveau d'instruction du chef de ménage, la religion du chef de ménage, le milieu de résidence du ménage, le groupe socioéconomique du chef de ménage, la possession ou non d'une épargne par un membre du ménage, la possession ou non des actions, obligations ou titres de propriétés par un membre du ménage, la possession ou non d'une maison supplémentaire par un membre du ménage.

Dans la deuxième étape, le résidu issu de l'estimation du modèle de choix (inverse du ratio de Mills) est introduit comme variable explicative dans le modèle (1).

¹⁵ Voir Gourieroux (1989) p.190 pour preuve

3.4 Résultats et analyses

Les résultats de l'estimation du modèle (1) pour les six biens adultes ou quasi-adultes retenus comme candidats indiquent que seuls ceux de l'habillement pour adultes (Habillement pour homme et Habillement pour femme) sont intéressants. En effet, pour les biens : Alcool, Bar, Tabac et Jeux, l'ajustement global par le modèle spécifié est de mauvaise qualité et très peu de variables introduites comme explicatives ont des coefficients significativement non nuls. Ces résultats tiendraient, entre autres raisons, de très faibles proportions de ménages ayant effectués au moins une dépense sur ces biens pendant les périodes de référence retenues par l'enquête. A titre d'exemple, seulement 18% de ménages de l'échantillon ont effectué une dépense sur les boissons alcooliques et 8,4% sur les jeux de hasard. Dans la suite de l'étude, nous nous limitons à l'analyse des résultats d'estimation du modèle pour trois biens : l'Habillement pour homme, l'Habillement pour femme et l'Habillement pour adulte (habillement homme et femme mis ensemble). Etant donné que pour ces derniers biens très peu de ménages ont enregistré une dépense nulle, les résultats de l'estimation de l'équation (1) par la méthode de Heckman ne sont pas très différents de ceux obtenus par les MCO. Ces derniers sont présentés dans le tableau 3.2 dans la page suivante¹⁶. Il en ressort plusieurs enseignements.

D'abord, par rapport à la qualité de l'estimation, elle est assez bonne, puisque le test de validité globale de chacun des trois modèles indique que l'ajustement est bon. Par ailleurs le R^2 le plus bas est de 0,17, ce qui est relativement acceptable pour des données en coupe transversale. De même, la plupart des variables explicatives ont des coefficients significativement non nuls. Dans l'ensemble donc, l'on peut s'autoriser à interpréter les coefficients des différents modèles.

Pour ce qui est des biens considérés, les résultats tendent à montrer que l'habillement des personnes adultes est un bien de luxe. En effet, aussi bien pour l'habillement pour homme que pour l'habillement pour femme, et donc pour l'ensemble de l'habillement pour adulte, le coefficient du logarithme de la dépense par tête est significativement non nul et positif, indiquant que l'élasticité revenu de ces biens est supérieur à l'unité. Ainsi, une augmentation unitaire du revenu entraînerait une augmentation plus que proportionnelle de la dépense sur l'habillement des adultes. Les résultats indiquent également que la dépense sur l'habillement des adultes est sensible à une modification de la taille du ménage. Le coefficient du logarithme de la taille du ménage est significativement non nul et positif, un accroissement du nombre de personnes du ménage entraînerait une croissance de la dépense sur ces biens.

Pour ce qui est de la composition démographique du ménage, l'on note tout d'abord que tous les signes des coefficients sont ceux attendus. Pour les trois biens, les coefficients de tous les groupes démographiques des enfants sont négatifs, indiquant bien qu'un individu supplémentaire de ces groupes entraînerait une réduction de la dépense qui est consacrée à ces biens. Les coefficients des groupes d'adultes sont tous positifs pour l'ensemble de l'habillement pour adulte, indiquant qu'ils en sont tous consommateurs. En ce qui concerne l'habillement pour homme ou femme, les coefficients sont positifs pour le sexe concerné (il est consommateur) et négatifs pour l'autre sexe (il n'est pas concerné).

¹⁶ Les résultats d'estimation des autres biens adultes candidats sont donnés en annexe.

En ce qui concerne la valeur numérique des coefficients, en considérant tout d'abord l'habillement pour adulte masculin, l'on note que les coefficients de tous les groupes démographiques des adultes sont significativement non nuls. Les groupes masculins ont des coefficients positifs et les groupes féminins des coefficients négatifs. Lorsque l'on considère les groupes démographiques des enfants, l'on observe qu'au seuil de 10 %, les coefficients des enfants féminins de 0-4 ans et 5-9 ans sont statistiquement nuls, contrairement à ceux des enfants masculins des mêmes tranches d'âge qui sont significativement non nuls. Pour le dernier groupe d'enfants (ceux de 10-14 ans), ce résultat est inversé, le coefficient du groupe masculin est statistiquement nul et celui du groupe féminin ne l'est pas.

En considérant ensuite l'habillement pour adulte féminin, l'on observe que les coefficients de tous les groupes démographiques sont significativement non nuls au seuil de 5 %. Les coefficients des groupes d'adultes masculins sont négatifs et ceux des groupes féminins sont positifs. Numériquement, les coefficients de tous les groupes démographiques d'enfants masculins sont supérieurs en valeurs absolues à ceux des groupes féminins.

Tableau 3.2 : Résultats d'estimation du modèle (1) par les MCO pour l'habillement

	Habillement pour homme			Habillement pour femme			Habillement pour adulte		
Bien	10988			10988			10988		
Nombre d'observations	51,19			39,80			30,50		
Fisher	0,00000			0,00000			0,00000		
Prob > Fisher	0,27			0,22			0,17		
R ²									
Variables	Coef	t	P>t	Coef	t	P>t	Coef	t	P>t
Constante	-3,921	-3,97	0,0000	-1,341	-1,80	0,0710	-5,262	-3,96	0,0000
Log dépense par tête	0,349	4,95	0,0000	0,245	5,01	0,0000	0,594	6,46	0,0000
Log taille du ménage	0,276	3,72	0,0000	0,333	5,36	0,0000	0,609	6,00	0,0000
Démographie									
Enfants féminins 0-4ans	-0,105	-0,33	0,7390	-0,770	-2,50	0,0130	-0,875	-1,88	0,0600
Enfants masculins 0-4ans	-0,541	-1,92	0,0550	-1,308	-4,56	0,0000	-1,849	-4,37	0,0000
Enfants féminins 5-9ans	-0,324	-1,12	0,2640	-0,713	-2,24	0,0250	-1,037	-2,29	0,0220
Enfants masculins 5-9ans	-0,578	-2,10	0,0360	-0,960	-3,34	0,0010	-1,537	-3,63	0,0000
Enfants féminins 10-14ans	-0,878	-3,12	0,0020	-0,703	-2,13	0,0330	-1,581	-3,59	0,0000
Enfants masculins 10-14ans	-0,204	-0,68	0,4960	-1,589	-5,97	0,0000	-1,793	-4,32	0,0000
Adultes féminins 15-19ans	-1,055	-3,35	0,0010	1,866	6,73	0,0000	0,811	1,87	0,0620
Adultes masculins 15-19ans	2,598	7,50	0,0000	-1,570	-5,85	0,0000	1,028	2,53	0,0110
Adultes féminins 20-24ans	-0,860	-3,24	0,0010	2,998	8,98	0,0000	2,138	4,89	0,0000
Adultes masculins 20-24ans	4,397	12,41	0,0000	-1,831	-9,61	0,0000	2,566	6,42	0,0000
Adultes féminins 25-54ans	-0,651	-3,67	0,0000	2,041	9,35	0,0000	1,390	4,87	0,0000
Adultes masculins 25-54ans	3,483	12,18	0,0000	-1,446	-8,60	0,0000	2,037	6,22	0,0000
Adultes féminins 55ans ou plus	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Adultes masculins 55ans ou plus	1,930	4,44	0,0000	-1,112	-5,58	0,0000	0,817	1,68	0,0940
Région de résidence				0			0		
Douala	-0,148	-1,01	0,3140	-0,017	-0,15	0,8770	-0,165	-0,86	0,3920
Yaoundé	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Adamaoua	0,593	2,70	0,0070	-0,093	-0,66	0,5090	0,499	1,82	0,0680
Centre	-0,120	-0,69	0,4920	-0,035	-0,26	0,7960	-0,155	-0,65	0,5140
Est	0,399	2,02	0,0430	0,417	2,78	0,0060	0,816	3,00	0,0030
Extrême-Nord	-0,493	-3,01	0,0030	-0,701	-5,88	0,0000	-1,194	-5,53	0,0000
Littoral	-0,333	-2,09	0,0370	-0,229	-1,97	0,0490	-0,562	-2,64	0,0080
Nord	0,142	0,81	0,4150	1,416	8,18	0,0000	1,558	5,89	0,0000
Nord-Ouest	-0,008	-0,05	0,9580	-0,142	-1,18	0,2370	-0,151	-0,72	0,4720
Ouest	-0,231	-1,55	0,1210	-0,058	-0,49	0,6240	-0,289	-1,39	0,1630
Sud	-0,314	-1,65	0,0990	0,002	0,01	0,9900	-0,312	-1,24	0,2160
Sud-Ouest	-0,154	-0,79	0,4270	0,077	0,55	0,5810	-0,076	-0,30	0,7650
Milieu de résidence									
Rural	0,016	0,16	0,8730	0,057	0,78	0,4370	0,073	0,54	0,5880
Urbain	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Sexe du chef de ménage				0			0		
Homme	0,619	6,69	0,0000	-0,484	-5,56	0,0000	0,134	0,99	0,3210
Femme	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
GSE du chef de ménage									
Employé du public	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Employé du privé	0,019	0,11	0,9140	0,151	1,40	0,1610	0,170	0,77	0,4400
Exploitant agricole	-0,151	-0,84	0,4010	-0,144	-1,33	0,1840	-0,295	-1,34	0,1820
Travailleur de l'informel	-0,134	-0,78	0,4380	0,035	0,34	0,7340	-0,099	-0,47	0,6390
Chômeur	-0,616	-3,07	0,0020	-0,068	-0,46	0,6430	-0,684	-2,65	0,0080
Inactif	-0,337	-1,74	0,0820	-0,037	-0,25	0,7990	-0,374	-1,49	0,1380
Classe d'âge du chef de ménage									
Moins de 20 ans	2,333	5,35	0,0000	0,633	1,97	0,0490	2,965	5,64	0,0000
20 - 29 ans	0,834	4,77	0,0000	0,517	3,74	0,0000	1,350	5,77	0,0000
30 - 39 ans	0,480	3,53	0,0000	0,199	1,76	0,0780	0,678	3,60	0,0000
40 - 49 ans	-0,005	-0,04	0,9710	0,032	0,31	0,7580	0,027	0,15	0,8800
50 - 59 ans	0,015	0,11	0,9130	-0,189	-2,05	0,0410	-0,174	-1,01	0,3140
60 ans ou plus	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Niveau d'instruction du chef de ménage				0			0		
Non scolarisé	-0,181	-0,90	0,3670	-0,336	-2,18	0,0300	-0,517	-1,95	0,0510
Primaire	-0,327	-1,76	0,0780	-0,228	-1,63	0,1030	-0,555	-2,28	0,0230
1er cycle du secondaire	-0,268	-1,46	0,1440	-0,192	-1,38	0,1680	-0,460	-1,89	0,0590
2e cycle du secondaire	-0,135	-0,67	0,5000	-0,106	-0,71	0,4780	-0,241	-0,93	0,3550
Supérieur	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref
Religion du chef de ménage				0			0		
Catholique	0,097	0,75	0,4560	0,177	1,95	0,0510	0,273	1,63	0,1030
Protestant	0,137	0,99	0,3220	0,201	2,14	0,0330	0,337	1,88	0,0600
Musulman	0,521	3,90	0,0000	-0,091	-1,08	0,2780	0,429	2,53	0,0110
Autre religion	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref	ref

NB : (1) Les pondérations ont été utilisées.

(2) Tous les coefficients sont multipliés par 100

Source : ECAM II, INS

En considérant enfin l'ensemble de l'habillement pour adulte, les coefficients de tous les groupes démographiques sont significativement non nuls à un seuil de 7 %. Les coefficients des groupes démographiques d'adultes sont positifs et ceux des groupes d'enfants sont négatifs. Comme pour l'habillement pour femme, tous les coefficients des groupes d'enfants masculins sont numériquement, en valeurs absolues, supérieurs à ceux des groupes d'enfants féminins.

A terme, l'analyse qu'on vient de faire sur les signes et les valeurs numériques des coefficients des groupes démographiques d'enfants masculins et féminins, suggère l'existence d'un biais de genre mais l'on ne peut émettre un premier avis valable qu'après examen des résultats des tests d'égalité des coefficients de ces groupes démographiques. Avant cela, examinons les autres variables qui influencent la dépense sur l'habillement pour adulte.

L'on note en considérant tout d'abord l'habillement pour homme, que la part du budget du ménage, qui y est consacrée semble plus importante dans l'Adamaoua et à l'Est, et moins importante dans l'Extrême-Nord et le Littoral, par rapport à Yaoundé. Cette part est également plus importante pour les ménages dirigés par les hommes, par rapport à ceux dirigés par les femmes. Par contre, elle l'est moins dans les ménages dirigés par des chômeurs ou des inactifs que dans ceux dirigés par les employés du public. Cette dépense semble être plus fréquente dans les ménages dirigés par les jeunes de moins de 40 ans que dans ceux dirigés par des personnes plus âgées (60 ans ou plus) ; de même, elle semble l'être plus dans les ménages dirigés par les personnes de confession musulmane que dans ceux dirigés par des personnes des confessions religieuses autres que le christianisme.

En considérant maintenant l'habillement pour femme, les résultats de l'estimation du modèle indiquent que son coefficient budgétaire est plus important par rapport à Yaoundé, à l'Est et au Nord, et moins important à l'Extrême-Nord et au Littoral. Il ne semble pas y avoir de différence entre les milieux urbain et rural de ce point de vue, tandis que les ménages dirigés par les femmes ont une dépense plus importante que ceux dirigés par les hommes. Excepté les ménages dont l'âge du chef est dans la classe 40-49 ans, tous les autres ont un coefficient budgétaire de l'habillement pour femme important, par rapport à celui des ménages dirigés par des individus de 60 ans ou plus. De même, les ménages des catholiques et des protestants semblent avoir des dépenses plus fréquentes dans ce bien que ceux des autres confessions religieuses.

L'ensemble de l'habillement pour adulte semble, quant à lui, réunir (naturellement) les grands traits des résultats des deux biens déjà analysés.

Pour revenir à l'évidence de biais de genre, nous avons testé pour chacun des biens, l'égalité des coefficients masculins et féminins des mêmes tranches d'âge. Les résultats des différents tests réalisés sont consignés dans le tableau 3.3. D'abord, en ce qui concerne les groupes démographiques adultes, les résultats sont ceux attendus : pour l'habillement pour adulte masculin et l'habillement pour adulte féminin, les coefficients des mêmes tranches d'âge sont significativement différents. Ce résultat traduit un "effet de goût" dans la mesure où les hommes sont les consommateurs exclusifs de l'habillement pour adulte masculin et les femmes les consommateurs exclusifs de l'habillement pour adulte féminin. Au niveau de l'ensemble de l'habillement pour adulte, au seuil de 5%, les coefficients sont plutôt statistiquement égaux. Les groupes démographiques d'adultes masculins et féminins ont donc un accès égal aux ressources du ménage affectées à leur habillement. Le fait que l'essentiel du revenu du ménage soit généralement détenu par les adultes masculins ne semble donc pas influencer la répartition par sexe de la part affectée à l'habillement de tous les adultes du ménage.

Tableau 3.3 : Résultats des tests d'égalité des coefficients démographiques

	Classe d'âge	Habillement pour homme		Habillement pour femme		Habillement pour adulte	
		Fisher	Prob>Fisher	Fisher	Prob>Fisher	Fisher	Prob>Fisher
Enfants	0 - 4 ans	2,00	0,1577	3,10	0,0782	4,19	0,0406
	5 - 9 ans	0,83	0,3615	0,46	0,4971	0,96	0,3263
	10 - 14 ans	4,58	0,0324	6,51	0,0108	0,18	0,6707
	Egalité simultanée 0 - 14 ans	2,41	0,0653	3,40	0,0171	1,76	0,1523
Adultes	15 - 19 ans	90,67	0,0000	104,21	0,0000	0,18	0,6709
	20 - 24 ans	183,34	0,0000	232,24	0,0000	0,68	0,4082
	25 - 54 ans	189,48	0,0000	229,03	0,0000	2,86	0,0906
	55 ans ou plus	19,72	0,0000	31,13	0,0000	2,81	0,0935

Source : ECAM II, INS.

En ce qui concerne les groupes démographiques d'enfants, d'abord pour l'habillement pour adulte masculin, même si l'égalité simultanée des coefficients de tous les groupes d'enfants est rejetée à un seuil de 7 %, seulement les coefficients des groupes masculin et féminin de 10-14 ans sont significativement différents et cette différence est en faveur du groupe féminin. S'il y a biais de genre à ce niveau, il serait donc en faveur des enfants féminins de 10-14 ans. Pour ce qui est de l'habillement pour adulte féminin, l'égalité simultanée de tous les coefficients d'enfants est également rejetée, et à un meilleur seuil (moins de 2%). Les coefficients des différentes tranches d'âge ne sont pas tous singulièrement différents. Ceux de 5-9 ans par exemple sont statistiquement égaux et ceux de 0-4 ans ne sont significativement différents qu'au seuil de 8 %. Seuls ceux de 10-14 ans sont statistiquement différents à un seuil de moins de 2 %. Contrairement à l'habillement pour adulte masculin, les différences sont ici en faveur des groupes masculins. Pour ce qui est enfin de l'ensemble de l'habillement adulte, seule la différence des coefficients des groupes démographiques de 0-4 ans est mise en évidence. Les autres coefficients des groupes d'enfants sont statistiquement différents et l'égalité simultanée de tous les coefficients d'enfants n'est pas rejetée.

Des résultats et analyses qui précèdent, la présomption de biais de genre acquise à l'issue de l'analyse des signes et des valeurs numériques des coefficients est difficile à confirmer. Les résultats des tests sont mitigés, puisque, pour les 9 tests individuels réalisés sur l'égalité des coefficients des groupes d'enfants masculins et féminins, seulement 3 conduisent au rejet de l'égalité au seuil de 5 %. En outre, les différences mises en évidence ne sont pas en faveur d'un même sexe. Ces résultats ne sont donc pas prometteurs quant aux révélations attendues des taux d'équivalent-dépense. Ceux-ci sont donnés dans le tableau 3.4.

Le taux d'équivalent-dépense est un coefficient qui représente l'effet qu'aurait un individu additionnel appartenant à un groupe démographique donné, sur la dépense du ménage consacrée au bien considéré. Tel que défini, cet effet correspond à une variation de la dépense par tête du ménage, proportionnelle au taux d'équivalent-dépense. Comme attendu, tous les taux d'équivalent-dépense sont négatifs pour les différents groupes démographiques d'enfants. De même, excepté le cas des enfants de 10-14 ans pour l'habillement pour homme, les taux des enfants masculins sont numériquement supérieurs, en valeurs absolues, aux taux des enfants féminins. Ce résultat, s'il était avéré, traduirait la mise en évidence d'un biais de genre en faveur des garçons. Les adultes réduiraient les dépenses qu'ils consacrent à l'achat de leurs articles d'habillement plus en cas d'arrivée d'un garçon qu'en cas d'arrivée d'une fille.

Tableau 3.4: Taux d'équivalent dépense

	Groupe démographique	Habillement pour homme	Habillement pour homme	Ensemble habillement pour adulte
		p	p	p
Enfants	Enfants féminins 0-4ans	-0,65	-0,19	-0,98
	Enfants masculins 0-4ans	-1,20	-1,12	-1,79
	Enfants féminins 5-9ans	-0,92	-0,09	-1,11
	Enfants masculins 5-9ans	-1,25	-0,52	-1,53
	Enfants féminins 10-14ans	-1,63	-0,07	-1,57
	Enfants masculins 10-14ans	-0,77	-1,60	-1,75
Adultes	Adultes féminins 15-19ans	-1,85	4,37	0,44
	Adultes masculins 15-19ans	2,77	-1,57	0,62
	Adultes féminins 20-24ans	-1,60	6,32	1,55
	Adultes masculins 20-24ans	5,05	-2,02	1,91
	Adultes féminins 25-54ans	-1,34	4,67	0,93
	Adultes masculins 25-54ans	3,89	-1,36	1,47
	Adultes féminins 55ans ou plus	-0,52	1,14	-0,24
	Adultes masculins 55ans ou plus	1,93	-0,78	0,45

Source : ECAM II, INS.

Les différences observées entre les taux d'équivalent-dépense des enfants masculins et féminins des mêmes tranches d'âge ne sont cependant qu'apparentes, puisque, comme on l'a vu au paragraphe précédent, la plupart des coefficients des groupes démographiques d'enfants masculins et féminins sont statistiquement égaux, ce qui est également valable pour les taux d'équivalent-dépense.

Au terme de ce chapitre, la mise en œuvre de la méthodologie des taux d'équivalent-dépense, au moyen des données de l'ECAM II, a apporté plusieurs enseignements :

D'abord, l'estimation des fonctions de demande pour certains biens adultes ou quasi-adultes n'est pas satisfaisante. Il s'agit des boissons alcooliques, du tabac, des jeux de hasard et des boissons prises hors du ménage. Ce premier résultat tiendrait de ce que la plupart de ménages n'ont pas effectué de dépense sur ces biens durant la période de référence retenue.

Ensuite, les résultats des biens pour lesquels l'ajustement par une fonction de demande est de bonne qualité, notamment l'habillement pour adulte masculin, l'habillement pour adulte féminin et l'ensemble de l'habillement pour adulte, révèlent que ces biens sont des biens de luxe. Une augmentation du revenu du ménage entraînerait une augmentation plus que proportionnelle de la dépense que le ménage consacre à ces biens.

Enfin, par rapport à l'évidence de biais de genre, les fonctions de demande estimées dépendent bien des caractéristiques démographiques du ménage et, plus singulièrement, des caractéristiques des enfants. Les coefficients des groupes démographiques d'enfants comme attendus sont tous négatifs et quasiment tous les coefficients des enfants masculins sont numériquement supérieurs, en valeurs absolues, à ceux des enfants féminins. De même, quasiment tous les taux d'équivalent-dépense pour les enfants de sexe masculin sont en valeurs absolues numériquement supérieurs à ceux des enfants de sexe féminin. Ces résultats auraient dénoté l'existence d'un biais de genre dans les ménages si les coefficients (et donc les taux d'équivalent dépense) des garçons et des filles n'étaient statistiquement identiques. Il est donc, dans ce contexte, difficile de conclure à une discrimination de la part des adultes en faveur des garçons ou des filles. Le Cameroun rejoint ainsi certains autres pays en développement ou émergents (la Côte d'Ivoire, la Thaïlande, le Bangladesh, le Pakistan et Taïwan) dans lesquels le fait qu'il n'y ait pas suffisamment d'éléments pour conclure à un biais de genre avait déjà été mis en évidence¹⁷.

¹⁷ Voir Deaton, Op cit.

CONCLUSION

L'analyse des articulations de la pauvreté avec le genre, qui est faite dans cette étude a permis de vérifier, dans le cas du Cameroun, la thèse souvent avancée d'une grande vulnérabilité à la pauvreté des individus de sexe féminin, comme résultante des discriminations diverses dont ils sont victimes. L'étude de la pauvreté selon le sexe des individus fait ressortir que les femmes sont en retard par rapport aux hommes sur les domaines de l'éducation et de l'emploi. L'étude comparative de la situation des ménages et des individus qui y habitent, selon le sexe du chef de ménage, fait quant à elle, observer que les ménages dirigés par les femmes sont moins atteints par la pauvreté que ceux dirigés par les hommes. Cependant, les ménages dirigés par hommes vivent dans un cadre de vie relativement meilleur que celui des ménages dirigés par les femmes.

Bien qu'il existe des disparités entre les individus de sexes masculin et féminin par rapport à certaines caractéristiques, l'on ne peut pas véritablement parler d'un visage féminin de la pauvreté au Cameroun en 2001. Toutefois, les pouvoirs publics doivent intensifier les actions en faveur de la promotion de la femme surtout dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et du cadre de vie, qui sont ceux pour lesquels elle a un retard considérable sur l'homme.

Dans le cadre de cette promotion, il doit s'agir de renforcer leurs capacités afin qu'elles s'organisent au mieux pour se prendre en charge. L'alphabétisation des femmes adultes, la levée des barrières d'accès au crédit, l'appui à la création des activités génératrices de revenus, l'amélioration des infrastructures routières au niveau des zones rurales figurent parmi les actions dont elles ont besoin. Ces actions pourraient trouver un écho favorable lors de la mise en place du Programme National de Développement Participatif (PNDP), notamment dans le cadre de ses volets appui aux couches sociales les plus démunies et promotion des micro infrastructures communautaires.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. ASHBY (J. A.), 1999- Poverty and gender: a proposal for action research, Paper prepared for the CGIAR Conference on poverty, Costa Rica, 8p.
2. BERNDT (E. R.), 1991- The Practice of Econometrics. Classic and Contemporary, Addison-Wesley Publishing Company, 702p.
3. BLACKDEN (M.), 1999- Inégalité des sexes, croissance et réduction de la pauvreté. *Findings*, n° 129
4. DEATON (A.), 1997- The analysis of household surveys, The John Hopkins University Press, 479p.
5. DOSS (C.R.), 1994- Models of intrahousehold resource allocation: assumptions and empirical tests, Department of Agricultural and Applied Economics, College of Agriculture, University of Minnesota, staff Paper P94-18, 30p.
6. EL-LAITHY (H.), 2001- The Gender Dimensions of Poverty In Egypt, Cairo University, 38p.
7. GOURIEROUX (C.), 1989- Econométrie des variables qualitatives, Economica, 2^{me} édition, 430p.
8. HADDAD (L), KANBUR (R), 1989- How serious is the neglect of intra-household inequality ?, International Bank for reconstruction and Development (IRBD), Washington D.C, 39p.
9. INS, 2003- Document de méthodologies, ECAM II.
10. INS, 2003- Conditions de vie des populations et profil de pauvreté au Cameroun en 2001, Rapport principal, ECAM II.
11. INS, A paraître- Pauvreté et nutrition au Cameroun en 2001, ECAM II.
12. LACHAUD (J.-P), 1997- Inégalité intra-ménage et genre au Burkina Faso : un test économétrique, Université de Bordeaux, Document de travail N° 27, 21p.
13. LACHAUD (J.-P), 1998- Concepts, mesure et analyse de la pauvreté en Afrique. Atelier régional sur "l'utilisation des données sociales en politique de lutte contre la pauvreté (Cameroun-9-14 novembre 1998), Centre de Munich pour la statistique économique, environnementale et sociale, 70 p.
14. MADDALA (G. S.), 1983- Limited-Dependent and Qualitative Variables in Econometrics, Cambridge University Press, 401p.
15. PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT, 1994- Rapport Mondial sur le Développement Humain dans le monde, The Boek University.
16. THE WORLD BANK, 1990- World Development Report, Washington D.C.

ANNEXE. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE COMPARAISON DES INDICATEURS

L'approche méthodologique utilisée pour comparer les indicateurs qui sont principalement des proportions et des moyennes est exposée ci-après.

1. Comparaison des proportions

Dans deux populations de grandes tailles n_1 et n_2 , on relève les pourcentages f_1 et f_2 présentant un certain caractère. Soient p_1 et p_2 les probabilités correspondantes. Il s'agit de savoir si f_1 et f_2 sont significativement différents ou non, donc de tester :

$$\begin{cases} H_0 : p_1 = p_2 = p \\ H_1 : p_1 \neq p_2 \end{cases}$$

En notant F_i la variable aléatoire associée à la probabilité p_i ,

$$\text{on a } F_i \longrightarrow \mathcal{B}(n_i, p_i)$$

$$\text{D'après le théorème central limite, comme } n_i \text{ est grand, } F_i \longrightarrow \mathcal{N}\left[p_i, \sqrt{\frac{p_i(1-p_i)}{n_i}}\right]$$

$$\text{Ainsi, } F_1 - F_2 \longrightarrow \mathcal{N}\left[p_1 - p_2, \sqrt{\frac{p_1(1-p_1)}{n_1} + \frac{p_2(1-p_2)}{n_2}}\right]$$

$$\text{Sous } H_0, \quad F_1 - F_2 \longrightarrow \mathcal{N}\left[0, \frac{p(1-p)}{\sqrt{\frac{1}{n_1} + \frac{1}{n_2}}}\right]$$

$$\text{On remplace } p \text{ par son estimateur } \bar{p} = \frac{n_1 f_1 + n_2 f_2}{n_1 + n_2}$$

$$\text{Au seuil } \alpha = 5\%, \text{ on rejettera } H_0 \text{ si et seulement si } |f_1 - f_2| > 1,96 \times \sqrt{\bar{p}(1-\bar{p})\left(\frac{1}{n_1} + \frac{1}{n_2}\right)}$$

2. Comparaison des moyennes.

Dans deux populations P_1 et P_2 de tailles respectives n_1 et n_2 (avec n_1 et n_2 grands), on estime les moyennes m_1 et m_2 d'un certain caractère, respectivement dans les populations P_1 et P_2 .

Il s'agit de savoir si m_1 et m_2 sont significativement différents ou non, donc de tester :

$$\begin{cases} H_0 : m_1 = m_2 \\ H_1 : m_1 \neq m_2 \end{cases}$$

En notant X_i la variable aléatoire associée au caractère dans chacune des populations P_i ($i=1,2$), on a :

$$X_i \longrightarrow \mathcal{N}[m_i, s_i/(n_i)^{1/2}]$$

$$\text{Ainsi, } X_1 - X_2 \longrightarrow \mathcal{N}[m_1 - m_2, (s_1^2/n_1 + s_2^2/n_2)^{1/2}]$$

Les écart-types s_i étant inconnus, on les estime par S_i , avec $S_i^2 = \frac{1}{n_i - 1} \sum_{j=1}^{n_i} (x_j - \bar{x}_i)^2$ $i=1,2$.

$$\text{La statistique } u = \frac{\bar{x}_1 - \bar{x}_2}{\sqrt{\frac{S_1^2}{n_1} + \frac{S_2^2}{n_2}}} \longrightarrow \mathcal{N}(0,1)$$

Au seuil $\alpha=5\%$, on acceptera H_0 si et seulement si $-1,96 < u < 1,96$.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1: Incidence de la pauvreté par région et par milieu de résidence selon le sexe (en %)	7
Tableau 1.2: Répartition de la population par sexe selon les quintiles de revenu	8
Tableau 1.3: Intensité de la pauvreté par région et par milieu de résidence selon le sexe (en % du seuil)	9
Tableau 1.4 : Taux d’alphabétisation des adultes (15 ans ou plus) par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	11
Tableau 1.5 : Niveau d’instruction des adultes selon le niveau de vie et le sexe (en %)	12
Tableau 1.6 : Taux de scolarisation des enfants de 6 à 14 ans par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	13
Tableau 1.7 : Taux d’activité au sens du BIT par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	14
Tableau 1.8 : Taux d’occupation par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	16
Tableau 1.9 : Distribution des actifs occupés dans les GSE selon le sexe (en %)	18
Tableau 1.10 : Nombre moyen d’heures consacrées à l’activité principale par semaine dans chaque GSE selon le sexe	19
Tableau 1.11 : Revenu moyen annuel tiré de l’activité principale dans chaque GSE selon le sexe (en F CFA)	20
Tableau 1.12 : Revenu horaire moyen tiré de l’activité principale par GSE et selon le sexe (en F CFA)	21
Tableau 1.13 : Taux de possession du carnet de vaccination par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	23
Tableau 1.14 : Taux de couverture vaccinale des enfants de 12 à 23 mois par région et par milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe (en %)	24
Tableau 1.15 : Proportion d’enfants de moins de 3 ans souffrant d’une malnutrition modérée par région et par milieu de résidence selon le sexe (en %)	26
Tableau 2.1 : Distribution de certaines caractéristiques des ménages selon le sexe du chef (en %)	28
Tableau 2.2 : Répartition des ménages par type selon le sexe du chef (en %)	29
Tableau 2.3 : Incidence, intensité, gap par rapport au seuil et sévérité de la pauvreté par région selon le sexe du chef de ménage	29
Tableau 2.4 : Incidence et intensité de la pauvreté par type de ménage selon le sexe du chef	30
Tableau 2.5 : Répartition des ménages par statut d’occupation du logement selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage	31
Tableau 2.6 : Répartition des ménages par caractéristique du logement selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage	33
Tableau 2.7 : Taux de possession de quelques biens durables par les ménages selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage (en %)	34
Tableau 2.8 : Taux d’alphabétisation des adultes par région selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage	35
Tableau 2.9 : Proportion de personnes par niveau d’instruction selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménages	36
Tableau 2.10 : Taux de scolarisation (en %), dépense annuelle moyenne d’éducation par enfant (en FCFA), part des dépenses d’éducation dans le budget (en %) ; par région, milieu de résidence selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage	38
Tableau 2.11 : Répartition des ménages et taux de ménages pauvres par groupe socioéconomique selon le sexe du chef de ménage (en %)	39
Tableau 2.12 : Répartition de la population par groupe socioéconomique selon le niveau de vie et le sexe du chef de ménage	39
Tableau 3.1: Construction des biens adultes à partir des postes de la nomenclature des produits	44
Tableau 3.2 : Résultats d’estimation du modèle (1) par les MCO pour l’habillement	50
Tableau 3.3 : Résultats des tests d’égalité des coefficients démographiques	52
Tableau 3.4: Taux d’équivalent dépense	53